



# LE DEVOIR

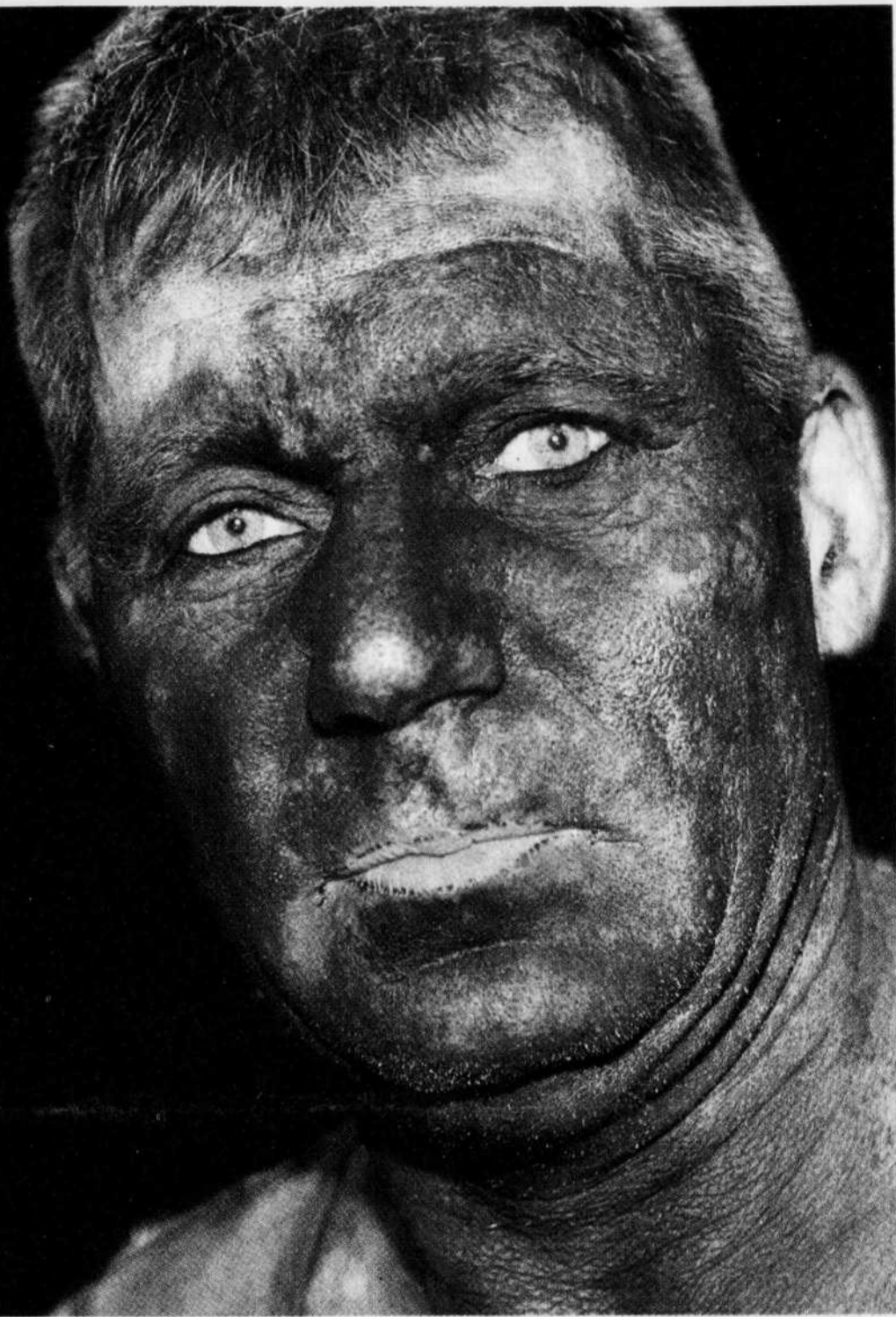
VOL. XCIX N° 9

LES SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 JANVIER 2008

2,22\$ + TAXES = 2,50\$

## Un bon gars, le Canada?

*Nos sociétés minières creusent le Tiers-Monde pour son or, ses diamants et son cuivre. Le font-elles de façon responsable?*



NEWS.COM

Les Canadiens aiment bien se bercer de la bonne réputation du Canada sur la scène internationale. Ont-ils toujours raison de le faire? En Afrique, cela revient à faire l'autruche devant la montagne d'allégations incriminantes pesant sur les compagnies minières canadiennes, qui creusent le continent pour son or, ses diamants, son cobalt et son cuivre... Portrait d'une situation qui écorche notre image de «bon gars».

GUY TAILLEFER

Le prix de l'or touchant des sommets ces derniers temps et celui du cuivre ayant quadruplé depuis 2000, on serait en droit de penser que dans le lointain Congo-Kinshasa, dont le sous-sol regorge d'une richesse minière inouïe, le commun des Congolais en tire quelques bénéfices sociaux et que son gouvernement, malgré la corruption qui le grève, est un tant soit peu en mesure d'améliorer les services à la population. D'autant que les compagnies minières qui s'y activent sont de gentilles et généreuses entreprises enveloppées dans le

drapeau canadien de la conscience sociale, de l'aide au développement et de la lutte contre la pauvreté.

Pas si sûr. En fait, nulle part ailleurs qu'en Afrique peut-être n'est autant égratignée notre fameuse réputation. La liste est très longue des ONG et des experts onusiens qui s'époumonent depuis une dizaine d'années à dénoncer cette mystification en particulier et le manque de responsabilité sociale en général dont font preuve des multinationales étrangères faisant des affaires sur le continent africain: Human Rights Watch, Entraide missionnaire, Mining Watch, Partenariat Afrique Canada, Rights and Accountability in Development, Halifax Initiative... «Des sociétés canadiennes, épau-

lées par notre gouvernement, affligent l'Afrique tandis que se poursuivent chez nous, loin des violences, les discours légalisateurs dont nous nous délectons à notre propre sujet.»

Propos mordants d'Alain Deneault, animateur du Collectif Ressources d'Afrique, qui fera paraître en avril prochain, chez Ecosociété, un brûlot intitulé *Noir Canada*.

Illustration probante: l'est de la République démocratique du Congo (RDC), une région grande comme l'Europe occidentale, théâtre à partir de 1996 de ce qu'on a baptisé la «Première Grande Guerre africaine» (quatre millions de morts en cinq ans), ouverte avec le renversement du dictateur zaïrois Mobutu Sese Seko.

Deneault et bien d'autres s'en prennent au réflexe que nous avons de réduire le conflit qui perdure dans les Grands Lacs, s'articulant autour du «pillage» à grande échelle des ressources naturelles, à des affrontements ethniques et afro-africains n'ayant jamais engagé que la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, «comme si la crise n'était point l'œuvre, en très grande

VOIR PAGE A 10: MINES

## Bush veut une aide de 145 milliards

*Le plan de sauvetage destiné à lutter contre la récession de 2001 avait coûté 40 milliards*

FRANÇOIS DESJARDINS

Il est peut-être déjà trop tard pour éviter une récession, estiment des économistes, mais la Maison-Blanche a demandé hier au Congrès de concocter un stimulant économique pour les contribuables en suggérant une enveloppe globale équivalente à 1 % du produit intérieur brut, soit 145 milliards \$US.

N'allant pas jusqu'à confirmer les informations selon lesquelles cette mesure se traduira par des chèques de 800 \$ par personne ou de 1600 \$ par famille, le président George W. Bush a du moins demandé hier que cette stratégie soit mise en œuvre le plus tôt possible. En guise de comparaison, le plan de sauvetage destiné à lutter contre la récession de 2001 avait coûté 40 milliards.

«En votant le plus vite possible un plan de croissance efficace, nous pouvons donner un coup de pouce pour maintenir la santé de l'économie», a dit le président Bush en concédant que certains secteurs traversent des «ajustements» et génèrent des «préoccupations réelles», notamment l'immobilier. Cette aide, a-t-il souhaité, «empêchera» les difficultés de ces secteurs de contaminer le reste de l'économie.

La mesure souhaitée par le président Bush, qui comporterait aussi un volet pour les entreprises, survient alors que l'économie américaine connaît des reprises hypothétiques dans des dizaines de centres urbains où a éclaté la bulle immobilière, subit un ralentissement de la consommation depuis plusieurs semaines, voit son dollar perdre du terrain face aux autres devises, patage dans les déficits budgétaires, etc.

Selon l'économiste Francis Généreux, qui couvre l'actualité américaine au Mouvement Desjardins, les «bases semblent bonnes», mais Washington n'a pas la même marge de manœuvre que lors de son intervention de 2001. «Sa situation l'empêche d'aller plus loin, à moins qu'il y ait vraiment péril en la demeure», a-t-il dit. En 2000-01, le gouvernement fédéral était encore en situation de surplus. «Cette fois-ci, il faut que le plan



George W. Bush

VOIR PAGE A 10: BUSH

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, page B 4

■ Des peintures millénaires menacées ■ Le Klondike latino-américain > Pages A 6 et A 7

DENISE BOMBARDIER



### Why not?

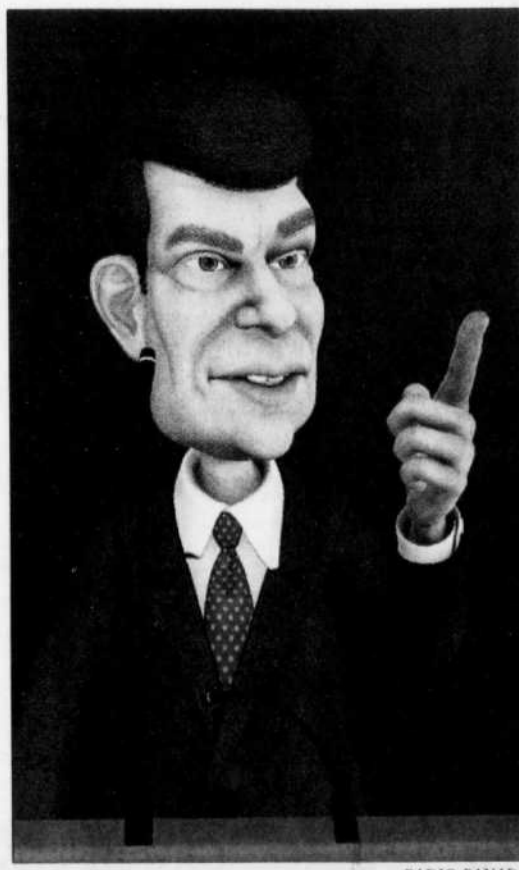
*Demanding to be spoken to in French is hardly the most appropriate way of surviving the non-stop pressure of city life*

■ Page B 5

#### INDEX

Actualités.....	A 2	Idées.....	B 5
Annonces.....	C 8	Monde.....	A 8
Avis publics.....	C 9	Mots croisés.....	D 5
Bourse.....	C 4	Météo.....	C 5
Carrières.....	C 6	Perspectives.....	B 1
Décès.....	C 8	Rencontres.....	D 4
Économie.....	C 1	Sports.....	C 7
Éditorial.....	B 4	Sudoku.....	C 8

## Le cinquième pouvoir



Le Mario Dumont créé par Serge Chapleau pour son émission *Et Dieu créa... Laftaque*.

*Et si nous prenions l'humour politique au sérieux?*

Les politiciens considèrent de plus en plus les émissions d'humour comme des incontournables. Après le quatrième pouvoir, celui de la presse, un cinquième pouvoir, «humoristique» celui-là, serait-il en train de naître?

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jean Charest et Pauline Marois qui font la pub de la très attendue émission de Marc Labrèche, dont la première sera diffusée ce soir à la télévision de Radio-Canada. Stéphane Dion qui va chez *Infoman* après avoir critiqué ce type d'émission pendant des années. Bob Rae qui se jette nu à l'eau avec Rick Mercer. Les humoristes ont un tel pouvoir aujourd'hui que les politiciens les considèrent comme des incontournables. Dans l'entourage de Mario Dumont, par exemple,

VOIR PAGE A 10: POUVOIR

## Le cinéma dans la peau



FRANÇOIS POITRAS  
Guide DVD 2008

FIDES  
70 ans  
de bonnes lectures www.editionsfides.com

## LES ACTUALITÉS

## Réfugié depuis 750 jours dans un presbytère

Des sympathisants demandent à la ministre de l'Immigration de faire preuve d'humanité

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

Sept cent cinquante jours plus tard, l'Algérien Abdelkader Belaoui reste dans l'incertitude la plus totale quant à son avenir. Aveugle et diabétique, cet homme, réfugié depuis plus de deux ans dans un sanctuaire de Montréal, attend toujours un signe de la part du ministère de l'Immigration dans l'espoir de régulariser sa situation.

Mais ce signe ne vient pas, ont dénoncé hier une centaine de manifestants réunis à Montréal. Seule la ministre Diane Finley a la prérogative d'accorder à M. Belaoui le statut de résident permanent pour motifs humanitaires. Sinon, le réfugié a épuisé tous les recours possibles pour éviter l'expulsion vers les États-Unis et, ultimement, l'Algérie.

M. Belaoui, de confession musulmane, s'est réfugié le 1<sup>er</sup> janvier 2006 au presbytère de l'église Saint-Gabriel, dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Depuis, confiné, l'homme attend. À ce jour, il a reçu l'appui de plus de 500 personnes et 71 organismes, dont la Ligue des droits et libertés et Amnesty International. Ils ont tous écrit à la ministre Finley pour lui demander d'agir.

«Un peu d'humanité et d'ouverture de la part de Mme Finley pourrait faire la différence», a affirmé Thomas Mulcair, député néo-démocrate d'Outremont, qui était présent à la manifestation d'hier. «C'est gênant de penser

qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, on soit obligé de protéger une personne aveugle dans un sanctuaire pour lui éviter la déportation.»

Depuis deux ans, les responsables du dossier de l'immigration des trois partis d'opposition à Ottawa ont tous demandé à Mme Finley de redonner sa liberté à M. Belaoui, mais sans succès.

## Au Canada depuis 2003

Abdelkader Belaoui est arrivé au Canada en mars 2003 après un séjour de six ans aux États-Unis. Il affirme avoir fui l'Algérie pour ne pas avoir à collaborer avec des groupes armés impliqués dans la guerre civile. Sa demande d'obtention du statut de réfugié a été rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en janvier 2004.

Ce refus était basé sur des contradictions apparentes entre deux déclarations faites par M. Belaoui. De même, ses demandes d'examen des risques avant renvoi ont été refusées au motif qu'il n'a pas de famille au Canada et qu'il n'a pas réussi à trouver un emploi pendant les premiers mois qu'il a passés ici (M. Belaoui a toutefois fait du bénévolat pour divers organismes).

«On demande que la ministre respecte l'esprit de la Loi de l'immigration au lieu de l'appliquer à la lettre», a lancé le père James McDonald, qui accueille le réfugié dans son presbytère.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Une centaine de manifestants ont demandé hier à la ministre de l'Immigration, Diane Finley, d'accorder le statut de résident permanent à Abdelkader Belaoui, réfugié depuis plus de deux ans dans un sanctuaire de Montréal. Partis du carré Philips, les manifestants ont circulé dans les corridors marchands du Montréal souterrain, entre quelques clients attablés et d'autres passants intrigués.

Affaire  
Charkaoui:  
deux  
journalistes  
sommés  
de dévoiler  
leur source

ROLLANDE PARENT

La Cour fédérale a statué que les journalistes Joël-Denis Bellavance et Gilles Toupin devront répondre aux questions d'Adil Charkaoui, qui souhaite connaître l'identité de la personne qui leur a remis un document secret émanant du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Ce document avait permis aux journalistes de révéler, dans un article publié dans *La Presse* et *Le Droit* en juin 2007, que M. Charkaoui avait discuté avec deux autres personnes de la prise de contrôle à Montréal d'un avion commercial afin de frapper une cible en Europe.

Dans sa décision rendue publique hier, le juge Simon Noël indique que l'intérêt de la justice et son administration ainsi que les droits fondamentaux de M. Charkaoui doivent primer sur le privilège journalistique de la protection des sources.

Le juge Noël déplore ce qui s'est passé. «La remise du document au journaliste Bellavance [en mars 2007], la confirmation de l'information par une source gouvernementale» [vers le 15 juin] et la publication de l'information [le 22 juin] ont eu une incidence néfaste sur l'ensemble du système judiciaire et l'administration de la justice», fait-il valoir.

Il estime que des valeurs sociales ont été bafouées. «Les rapports source-journaliste à la base du reportage du 22 juin 2007 vont à l'encontre de certaines valeurs sociales: le respect des lois régissant la société, le respect de notre système judiciaire, le bon fonctionnement de l'administration de la justice, le respect des droits individuels», écrit le juge.

Il réfute au passage l'argument de l'avocat des journalistes selon lequel «il doit y avoir divulgation dès qu'il y a curiosité publique et sans égard à l'intérêt de la sécurité nationale».

Se disant «déçu» du jugement, le directeur de l'information du quotidien *La Presse*, Eric Trotter, a fait part de l'intention de l'entreprise d'en appeler de la décision du juge Noël.

Les informations dévoilées par les deux journalistes étaient à la base de l'émission du certificat de sécurité émis à l'encontre de Charkaoui en mai 2003. Celles-ci n'avaient jamais été révélées à ce dernier, comme le veut la loi, afin de ne pas porter atteinte à la sécurité nationale ou à la sécurité d'autrui. Le juge Noël, tenu selon la loi de garantir la confidentialité de l'information en question, en avait fourni un résumé à Charkaoui pour lui permettre de présenter une requête visant à en obtenir l'annulation.

À la suite de la publication des articles de M. Toupin et Bellavance, le juge Noël avait décidé de remettre à Charkaoui un résumé plus étoffé des informations émanant du SCRS. Il vient d'en dévoiler la teneur dans son jugement de 72 pages.

On apprend ainsi que Charkaoui, lors d'une rencontre avec deux personnes en juin 2000, a discuté de la prise de contrôle d'un avion commercial «à des fins agressives». La cour dispose aussi de renseignements «non prouvés», signale le juge, selon lesquels M. Charkaoui se serait rendu en Afghanistan au début de 1998 pour y suivre «un stage militaire et une formation théologique».

M. Charkaoui, qui risque l'expulsion vers son pays d'origine, le Maroc, si sa requête en annulation de la procédure de certificat de sécurité est rejetée, fait un parallèle entre sa situation et celle de Maher Arar, qui avait fait l'objet de fuites préoccupantes.

Il soutient que «cette fuite en dehors des règles d'usage de la Cour fédérale et de la Commission d'accès à l'information démontre que le SCRS est en train de colmater les brèches pour occulter son incompétence et l'erreur commise depuis le début de l'ouverture d'une enquête le visant».

Il en fait un argument de plus pour demander l'annulation du certificat de sécurité, une requête qualifiée de «sérieuse» par le juge Noël.

Il a été établi que le document classé «secret» a été transmis par le SCRS à plusieurs ministères fédéraux et plusieurs agences nationales et internationales de la communauté du renseignement.

La Presse canadienne



## CONTINUEZ LA BELLE VIE

## LES OBLIGATIONS À TAUX FIXE DU QUÉBEC

TERME	TAUX ANNUEL*
1 an	3,75
2 ans	4,00
3 ans	4,10
4 ans	4,15
5 ans	4,20
6 ans	4,25
7 ans	4,30
8 ans	4,35
9 ans	4,40
10 ans	4,45

\*Excluant le boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER. Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

**BONI DE 1%** la première année pour les nouveaux fonds REER

- + Choix d'échéances variant de un à dix ans.
- + Taux d'intérêt fixé en fonction de l'échéance choisie.
- + Remboursables à l'échéance.
- + Aucuns frais de gestion et d'administration.

ÉPARGNE  
PLACEMENTS  
QUÉBEC

VOTRE  
REER  
GARANTI  
À 100%

1 800 463-5229 | www.epq.gouv.qc.ca

Épargne  
Placements  
Québec

# ACTUALITÉS

## Décès de Bobby Fisher

Reykjavik, Islande — L'ancien champion d'échecs d'origine américaine Bobby Fisher, passé à la postérité pour avoir battu en 1972 le champion du monde soviétique Boris Spassky en pleine guerre froide, est mort en Islande à l'âge de 64 ans, a annoncé son porte-parole hier.

Fischer, devenu l'incarnation de l'affrontement Est-Ouest et de la rivalité entre les États-Unis et l'URSS au moment de ce face-à-face mythique, avait pourtant renoncé ultérieurement à sa citoyenneté américaine pour cause de désaccords profonds avec son pays natal.

Atteint d'une longue maladie, Fischer a succombé jeudi à une défaillance rénale dans un hôpital de Reykjavik, en Islande, pays où il avait décidé de s'installer en 2005, a précisé son porte-parole.

C'est dans cette même capitale islandaise qu'avait eu lieu entre juillet et septembre 1972 le match légendaire qui avait opposé Fischer à Spassky.

Associated Press

## Loi 101: deux petites pages pour soutenir les prétentions de St-Pierre

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'étude que la ministre Christine St-Pierre a brandie pour soutenir que la loi 101 était respectée dans 90 % des commerces du centre-ville de Montréal tenait en deux pages et n'avait aucune «prétention scientifique», a-t-on appris hier auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF). En fait, les données ont été recueillies en marge d'une «campagne de promotion» de la loi 101, a précisé hier la présidente de l'OQLF, France Boucher, selon les vœux de la ministre précédente, Line Beauchamp. Mercredi, le premier ministre Jean Charest, à l'instar de ses ministres, avait cité cette «étude» menée dans quelque «2500 commerces». Hier, Mme St-Pierre a fait parvenir à tous les médias les données et la méthodologie, un document qui tenait en deux pages. «Pas scientifique» ne veut pas dire

«pas valable», a soutenu Mme Boucher hier.

Le débat a éclaté après que Le Journal de Montréal eût effectué une enquête sur la facilité pour une personne unilingue anglophone d'être embauchée au centre-ville de Montréal. Mme St-Pierre a soutenu hier au micro de Radio-Canada que ce que le quotidien a révélé était «inacceptable». Mais elle s'était toutefois dite rassurée par l'étude de l'OQLF en 2006.

Personne n'avait vu le document en question, qu'on imaginait touffu. Tout au plus le gouvernement en avait-il révélé les résultats un peu avant le déclenchement des élections, le 30 janvier 2007. Line Beauchamp, alors ministre responsable de la loi 101, avait fait une conférence de presse. A ce moment, elle avait tenu à préciser que «ce n'était pas en soi [...] une recherche» mais «plutôt une visite faite directement dans les com-

merces». Malgré cela, on pouvait selon elle conclure que «le français [était] dans une situation plutôt favorable au centre-ville de Montréal». Il fallait à ses yeux «lutter contre cette perception [voulant] que l'anglais [y] règne en maître».

Introuvable

Plusieurs personnes avaient été intriguées par cette «étude». Le militant indépendantiste Patrick Bourgeois, du journal Le Québécois, l'a réclamée en vain à plusieurs reprises et en était venu à accuser l'OQLF et le gouvernement de «manquer de transparence» parce que ni l'organisme ni le ministère de la Culture n'acceptaient de lui remettre cette «étude».

Le Parti québécois réclamait encore hier matin que le gouvernement «rende publique dès maintenant la supposée étude» sur laquelle la ministre St-Pierre s'est appuyée pour dire «que la situation n'est pas

préoccupante dans le centre-ville de Montréal». «Il doit bien y avoir quelque part une étude plus détaillée», a soutenu le porte-parole péquiste en la matière, Pierre Curzi. Une demande d'accès à l'information, en février dernier, avait abouti à un résultat qui avait laissé le parti «perplexé». L'OQLF n'avait transmis qu'un seul document: le communiqué de presse du 30 janvier 2007. On invitait de plus le PQ à transmettre la demande d'accès au cabinet de la ministre puisque, écrivait l'OQLF, «votre demande porte essentiellement sur des renseignements destinés» à ce cabinet.

Mais en rendant les renseignements publics hier, on a pu conclure qu'il n'y avait rien d'autre que ces deux pages. «Ce n'est pas une enquête comme celle qu'on a l'habitude de faire», a souligné Mme Boucher tout en soutenant que le terme «étude» n'est pas nécessairement inapproprié pour la dési-

gner. Peu après la publication d'une autre enquête par Le Journal de Montréal, en juin 2006, des employés de l'OQLF, sans être identifiés, s'étaient rendus comme de simples clients dans les 2471 commerces. Leur conclusion: dans 83 % des cas, l'accueil s'était fait en français. Le service avait été offert en français dans 91 % des commerces et l'affichage était conforme dans 71 % des cas.

Hier, une dizaine de membres des Jeunes Patriotes du Québec entendaient aller porter 101 langues de porc au bureau de circonscription de la ministre St-Pierre pour «dénoncer de façon humoristique [son] laxisme» et celui des libéraux en matière linguistique. En entrevue à Radio-Canada hier matin, la ministre a dit à la blague qu'elle transmettrait le présent à un restaurant spécialisé dans le porc.

Le Devoir

## Pas de réouverture de la Constitution avant 15 ou 20 ans

La déclaration d'un constitutionnaliste ne décourage pas Benoît Pelletier

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Malgré l'opinion d'un expert selon lequel il n'y aura pas de réouverture de la Constitution d'ici 15 à 20 ans, Benoît Pelletier ne désespère pas. «Nul ne sait combien de temps ça peut prendre», a déclaré le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes en marge du Congrès canadien des affaires constitutionnelles à Québec.

Parfois, a-t-il argué, les «contextes évoluent très vite en politique». M. Pelletier en veut pour preuve trois récents «gains» (certes, non constitutionnels) du Québec: la reconnaissance de la nation québécoise par la Chambre des communes, le règlement partiel du déséquilibre fiscal et l'entente entre Québec et Ottawa sur l'UNESCO. C'est arrivé alors que personne ne s'y attendait vraiment, a-t-il soutenu.

C'est le doyen de la faculté de droit Osgoode Hall, de l'université York, Patrick Monahan, qui avait parlé

quelques minutes plus tôt d'une période de «15 à 20 ans» avant une réouverture de la Constitution. Et ce, malgré les «velléités» du premier ministre fédéral Stephen Harper de réformer le Sénat, avait-il spécifié. M. Monahan a évoqué une théorie selon laquelle Internet avait tellement transformé la «nature des rapports sociaux» que la question constitutionnelle nationale perdait de son attrait dans certaines franges importantes de la population. La génération «Facebook», a-t-il dit en substance, se mobilisera plus spontanément pour des questions de droits de l'homme à l'étranger que pour une réforme constitutionnelle. Une théorie que le constitutionnaliste et député péquiste Daniel Turp a qualifiée de «simpliste».

Pourtant, «les conditions d'une réouverture de l'enjeu constitutionnel sont toutes là», déclarait le chef adepte, Mario Dumont, le 9 janvier dernier. Aux yeux du chef de l'opposition officielle, au moins trois sujets actuellement à l'ordre du jour pourraient conduire à une telle réouver-

ture: la réforme du Sénat, la constitutionnalisation de la reconnaissance du Québec comme nation (évoquée récemment par Stephen Harper) et l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. Mais le ministre Pelletier n'est pas d'accord. Selon lui, M. Dumont «ne comprend pas le dossier» puisque le fédéral ne parle que de «réformes qui sont non constitutionnelles». Sur l'idée d'insérer le concept de nation dans la Constitution, M. Pelletier souligne que le premier ministre fédéral s'est montré «extrêmement nuancé», indiquant que cela se ferait «dorsque le moment sera venu, lorsque le terrain sera fertile».

Quant au pouvoir de dépenser du fédéral, M. Pelletier a précisé hier les trois conditions qui pourraient conduire Québec à appuyer une loi fédérale pour l'encadrer.

Pour Québec, un tel pouvoir n'est pas inscrit dans la Constitution et il n'a jamais été entériné clairement par la jurisprudence. Paradoxalement, il est prêt à le reconnaître moyennant trois conditions qui le limiterait. D'abord, «la nécessité du consentement d'une province, ex-

primé formellement, pour la mise en œuvre sur son territoire de toute forme d'initiative financière fédérale relative à un domaine de compétence provinciale exclusive». Ensuite, la nécessité d'offrir un «droit de retrait inconditionnel avec pleine compensation financière à toutes les provinces qui ne consentiraient pas à une telle initiative». Et enfin, «que cette limitation s'étende aux programmes passés, présents et futurs». «Ça me dérange que le gouvernement du Québec envisage de négocier sur la base d'une loi fédérale l'exercice par celui-ci de son pouvoir de dépenser», a rétorqué M. Turp, qui préférerait que le gouvernement, comme le PQ et l'ADQ, plaide pour son «élimination». Ce dernier a encore une fois plaidé hier pour l'adoption, par le Québec, d'une constitution interne, soulignant que la Colombie-Britannique avait fait de même dès son entrée dans le dominion. Il a rappelé que M. Pelletier a à plusieurs reprises qualifié ce projet de «porteur».

Le Devoir

**Sophie Downs M.Ps.**  
Psychologue clinicienne  
Adolescents - Adultes - Couples  
20 ans d'expérience  
Vieux-Montréal  
T 514 861-0630

**GUÉRIN — REICHENBACH À L'ÉCOLE DE SPINOZA**  
TOUT PHILOSOPHE A DEUX PHILOSOPHIES : LA SIENNE ET CELLE DE SPINOZA. (BERGSON)  
En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

**Un avocat différent**  
François Gendron  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

**Envolez-vous au soleil et courez la chance de gagner Paris!**

**FORFAITS 1 SEMAINE • TOUT INCLUS**

<b>1048\$</b> Cuba Varadero HOTEL PALMA REAL 3 1/2 * Chambre   2 février Accumulez 1644 points RBC Récompenses suppl./couple	<b>1098\$</b> Cuba Cayo Coco NH KRYSTAL LAGUNA VILLAS & RESORT 4 * Suite Emperor   4 février Accumulez 1744 points RBC Récompenses suppl./couple
<b>1278\$</b> Rép. dom. La Romana ROYAL GOLDEN GRAN BAHIA PRINCIPE LA ROMANA 4 1/2 * Suite jr   4, 11, 18 et 25 fév. Accumulez 1886 points RBC Récompenses suppl./couple	<b>1298\$</b> Cuba Holguin SOL RIO DE LUNA Y MARES RESORT 4 * Chambre   3 février Accumulez 2144 points RBC Récompenses suppl./couple
<b>1348\$</b> Rép. dom. Samana ROYAL GOLDEN GRAN BAHIA PRINCIPE CAYACOA 4 1/2 * Ste jr Royal Golden   4 fév. Accumulez 2026 points RBC Récompenses suppl./couple	<b>1548\$</b> Mexique Riviera Maya CLASSE PRESTIGE BARCELO MAYA COLONIAL BEACH 5 * Ch. de luxe   4 février Accumulez 2510 points RBC Récompenses suppl./couple

**PROMOTION**  
Réservez vos vacances au soleil avant le 2 février et courez la chance de gagner...  
un forfait d'une semaine pour deux à Paris cet été!

**CROISIÈRE**  
Vol, croisière de 7 nuits, repas et transferts

**1449\$**  
Norwegian Dawn  
Antilles orientales  
Miami, Samana, Tortola, St-Thomas, Bahamas, Miami  
Cabine vue mer, cat. E  
2 mars  
Accumulez 2404 points RBC  
Récompenses suppl./couple

Carlson Wagonlit Voyages 1 800 227-5766 | www.cwvaccances.ca

<b>MONTRÉAL</b> Voyages Alcon-Olympia / (Métro du Parc) ..... (514) 276-8537 Voyages Calèche ..... (514) 489-2994 Voyages Fleur de Lys-Dupuis / (Métro Berri) ..... (514) 939-9999 Voyages d'une Vie / (Métro Sherbrooke) ..... (514) 844-2840 CWT Plaza Ville-Marie / (Métro McGill) ..... (514) 871-8330 PONTE-CLARE   Carlson Wagonlit Travel ..... (514) 697-5272 VERDUN   Voyages Verdun ..... (514) 761-5561 WESTMOUNT   Carlson Wagonlit Travel / (Métro Abbeville) ..... (514) 931-3643	<b>BROSSARD / LA PRAIRIE   Voyages Charter</b> ..... (450) 444-8191 <b>CHARLESBOURG   Voyages Paradis</b> ..... (418) 927-0911 <b>COMMERVILLE   Carlson Wagonlit Travel</b> ..... (450) 283-9990 <b>DORVALVILLE   Voyages Carl Adam</b> ..... 1 888 654-4220 <b>GATINEAU   Voyages Éclair</b> ..... (819) 986-8709 <b>GRANBY   Voyages Grindy</b> ..... (450) 372-3624 <b>HULL   Voyages El Air</b> ..... (819) 771-5331 <b>JONQUIÈRE   Voyages Paradis-Saguenay</b> ..... (418) 547-6645 <b>JULIETTE   Voyages A.V.S.</b> ..... (450) 752-2146 <b>LAMAL   Voyages Pico</b> ..... (450) 967-2462 <b>LEVIS   Voyages Paradis</b> ..... (418) 833-6623 <b>LONGUEUIL   Voyages Charter</b> ..... (450) 846-1444 <b>VOYAGES MAXIMA</b> ..... (450) 879-3777	<b>REPENTIGNY   Voyages Robillard</b> ..... (450) 585-2854 <b>SAINTE-BRIGIDE   Voyages LM</b> ..... (450) 853-8658 <b>ST-EUSTACHE   Voyages Super Club Vacances</b> ..... (450) 974-6333 <b>ST-JÉRÔME   Voyages Pleins Vacances</b> ..... (450) 565-9797 <b>SAINTE-LAMBERT   Voyages Charter</b> ..... (450) 496-1888 <b>VOYAGES SPORTAC</b> ..... (450) 485-4900 <b>SAINTE-FOY   Voyages Paradis</b> ..... (418) 659-6650 <b>SAINTE-THERÈSE   Voyages Gaby</b> ..... (450) 430-2151 <b>SILVER   Carlson Wagonlit Travel</b> ..... (418) 527-9944 <b>VAL D'OR   Voyages Brunet</b> ..... (819) 825-7077 <b>VALLEYFIELD   Voyages Lapointe</b> ..... (450) 373-1475 <b>OUTRE-MER / ST-PIERRE &amp; MIQUELON</b> Voyages Atlas ..... 011.508.41.76.76
---	---	---

**BANLIEUES ET RÉGIONS**  
ALMA | Voyages Michel Bernette ..... (418) 668-3078  
AMOS | Voyages Abitibi ..... (819) 732-8261  
BOUCHERVILLE | Voyages Performa ..... (450) 655-2055

Départs de Montréal. Tous les prix sont par personne en occupation double, pour des séjours d'une semaine incluant les taxes et les coûts applicables. Les prix sont ceux en vigueur au moment de l'impression et sont valables pour les nouvelles réservations individuelles effectuées les 13 et 20 janvier 2008. Sujets à changement et à la disponibilité au moment de la réservation. Promotion à Paris - valide pour les nouvelles réservations effectuées avant le 2 février 2008. À l'achat d'un forfait de 7 nuits ou plus, disponible dans la brochure Sud 2007-2008 de Vacances Transat ou d'une croisière sur le Norwegian Dawn, Norwegian Dawn et le Costa Concordia, pour un départ avant le 30 avril 2008. Les paiements seront libérés à l'Hotel Mercure Montreuil (occupation double) en formule Forfait Ville incluant les vols aller-retour, petits-déjeuners et transferts. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous référer aux brochures 2007-2008 et Croisières 2007-2008 de Vacances Transat. Vols effectués sur les sites d'Air Transat, Carlson Wagonlit, Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada Inc. et est titulaire d'une licence de Québec et conditions générales, veuillez vous réf

## LES ACTUALITÉS

# Consommation d'essence: le plan Cannon constituerait un recul

LOUIS-GILLES  
FRANÇEUR

Le projet du ministre fédéral des Transports, Lawrence Cannon, de calquer les normes de consommation du parc automobile canadien sur celles récemment adoptées par les États-Unis constituerait un sérieux recul, selon une étude réalisée l'été dernier par l'International Council on Clean Transportation (ICCT).

Ce rapport, qui compare les normes actuelles et projetées de l'Europe, du Japon, du Canada, de la Chine, de la Corée du Sud et des États-Unis et qui compte un chapitre spécial sur les normes californiennes, indique que le parc automobile canadien affiche actuellement une consommation moyenne de près de 30 milles (US) au gallon (mpg), comparativement à 25 mpg pour les États-Unis dans leur ensemble et 23 mpg pour la Californie.

Avec l'entente volontaire signée en 2005 avec les constructeurs automobiles à l'époque du gouvernement Martin, le parc automobile canadien devra atteindre une

moyenne de 34 mpg en 2010, ce qui est nettement plus performant que les 33 mpg que cible la Californie pour 2016 avec des normes que le Québec et le Manitoba rêvent de faire entrer en vigueur sur leur territoire!

Quant aux normes édictées par l'administration Bush il y a quelques semaines et que le ministre Cannon privilégie dans une approche continentale, comme il l'a laissé entendre en conférence de presse au Salon de l'auto de Montréal jeudi, elles exigeront d'atteindre en 2020 le niveau de consommation de carburant que le Canada est censé atteindre en 2010 selon l'entente de 2005 avec les constructeurs, toujours en vigueur.

Il en résulte que si le Canada s'aligne par voie réglementaire sur les normes instaurées par le président Bush ou si le Québec implante les normes californiennes sur son territoire, on risque en réalité de légaliser une hausse et non une baisse de la consommation, selon le directeur du Centre d'expérimentation des véhicules électriques du

Québec, Pierre Lavallée.

L'étude de l'ICCT, réalisée l'été dernier, note sans complaisance que l'entente avec les constructeurs automobiles est stricte volontaire. Mais comme elle prévoit une réduction de 5,3 mégatonnes des émissions de gaz à effet de serre du parc automobile canadien, soit 25 % des émissions des véhicules neufs vendus entre 2008 et 2012, le parc automobile canadien, généralement moins gourmand que celui des Américains, dépasserait la performance moyenne de nos voisins du Sud.

## Des normes sur le CO<sub>2</sub>

Le directeur du CEVEQ n'a pas été très impressionné par les doléances des constructeurs automobiles, qui ont accueilli l'annonce de nouvelles normes canadiennes de consommation en réclamant du temps, beaucoup de temps, pour s'y conformer.

L'étude de l'ICCT, a affirmé M. Lavallée, indique clairement que les mêmes constructeurs «se conforment déjà» à des normes encore plus sévères sur le marché

européen et que rien ne justifie qu'ils ne le fassent pas ici.

General Motors, par exemple, affiche des ventes de véhicules qui émettent en moyenne 157 grammes par kilomètre (g/km) en Europe, comme Honda. Avec une moyenne d'émissions de 161 g/km, Ford devance même Volkswagen, Nissan, Mazda, Mercedes et BMW.

«Aucune raison, a expliqué M. Lavallée, ne permet à ces constructeurs de prétendre ne pas respecter des normes équivalentes à celles de l'Europe, qui vise un niveau d'émissions de 120 g/km par véhicule, sans distinction de classes, contrairement à ici. Les constructeurs polluent davantage ici parce que les gouvernements affichent une tolérance inexplicable, tout comme le font les groupes écologistes, qui doivent réclamer un réalignement des normes sur l'Europe et l'Asie parce qu'ils utilisent des critères beaucoup plus rigoureux et de nature environnementale alors que la consommation fait strictement référence au portefeuille.»

Le Devoir

EN BREF

## Accusations abandonnées

Hamilton, Ontario — Toutes les accusations criminelles pendantes contre l'ancien directeur de la Croix-Rouge canadienne dans le scandale du sang contaminé ont été abandonnées hier, la Couronne estimant qu'elle ne pouvait pas réussir à faire condamner Roger Perrault. Six accusations de nuisance publique pesaient toujours contre M. Perrault malgré son acquittement, en octobre 2007, pour des accusations de négligence criminelle ayant causé des lésions corporelles. Roger Perrault a été au centre du scandale du sang contaminé pendant les années 80, au cours duquel plus de 20 000 personnes ont contracté l'hépatite C après avoir reçu du sang ou des produits sanguins contaminés. Environ 1000 autres personnes sont devenues séropositives dans les mêmes circonstances. À la suite de cette décision, l'avocat de M. Perrault, Eddie Greenspan, a dit estimer que son client n'aurait en fait jamais dû être accusé. «Toutes les tragédies n'ont pas besoin d'un bouc émissaire», a affirmé M. Greenspan, qui songe à intenter une poursuite civile au nom de son client contre le gouvernement du Canada. — La Presse canadienne

## TQS: St-Pierre maintient ses accusations

«Si TQS meurt, on va trouver une balle de Radio-Canada près du coeur»: l'image était forte, mais la ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, ne renie rien de ses propos controversés. En entrevue à la radio de Radio-Canada hier matin, la ministre Saint-Pierre a expliqué qu'il était «normal» que la possibilité de voir disparaître 650 emplois dans le milieu de la télévision la préoccupe, en tant que ministre des Communications. Avant de faire cette association entre les déboires de TQS et la décision de Radio-Canada de désaffilier trois stations régionales, Mme St-Pierre a eu un entretien téléphonique avec un dirigeant de TQS. Ce dernier lui a répondu que la décision de Radio-Canada était «peut-être un facteur» explicatif. Critiquée pour n'avoir pointé du doigt que son ex-employeur (contre qui elle a déposé un grief à la suite), l'ancienne journaliste a répliqué qu'elle était «capable de mettre [ses] opinions personnelles de côté». Elle a sinon reconnu que d'autres facteurs expliquaient aussi la chute du réseau, notamment le «marché fragmenté et les revenus publicitaires moindres». — Le Devoir

# À QUI APPARTIENT VOTRE BILLET DE LOTERIE ?



## Restez attentif aux indicatifs musicaux.

Tendez l'oreille lors de la validation. Si vous avez gagné un lot, le terminal fait entendre un indicatif musical. Il est important que vous y soyez attentif, c'est le signal que vous détenez un billet gagnant.



## Regardez l'afficheur-client du terminal.

Lorsque vous faites valider votre billet, l'afficheur-client du terminal doit être visible en tout temps. Il vous indique si vous avez un billet gagnant et la somme que vous avez gagnée.

## Il est à vous. Endossez-le.

Au verso de chaque billet de loterie, que ce soit les loteries sur terminal, les paris sportifs ou les billets à gratter, se trouve une ligne de signature. Il est important d'endosser lisiblement votre billet dès l'achat. Lorsque vous le signez, vous protégez à la fois votre billet et votre lot si vous avez un billet gagnant.



## Exigez un coupon de validation.

Une fois votre billet validé, le détaillant est tenu de vous remettre à la fois le billet et le coupon de validation du terminal. Dès lors, assurez-vous que les numéros du billet correspondent à ceux du coupon.

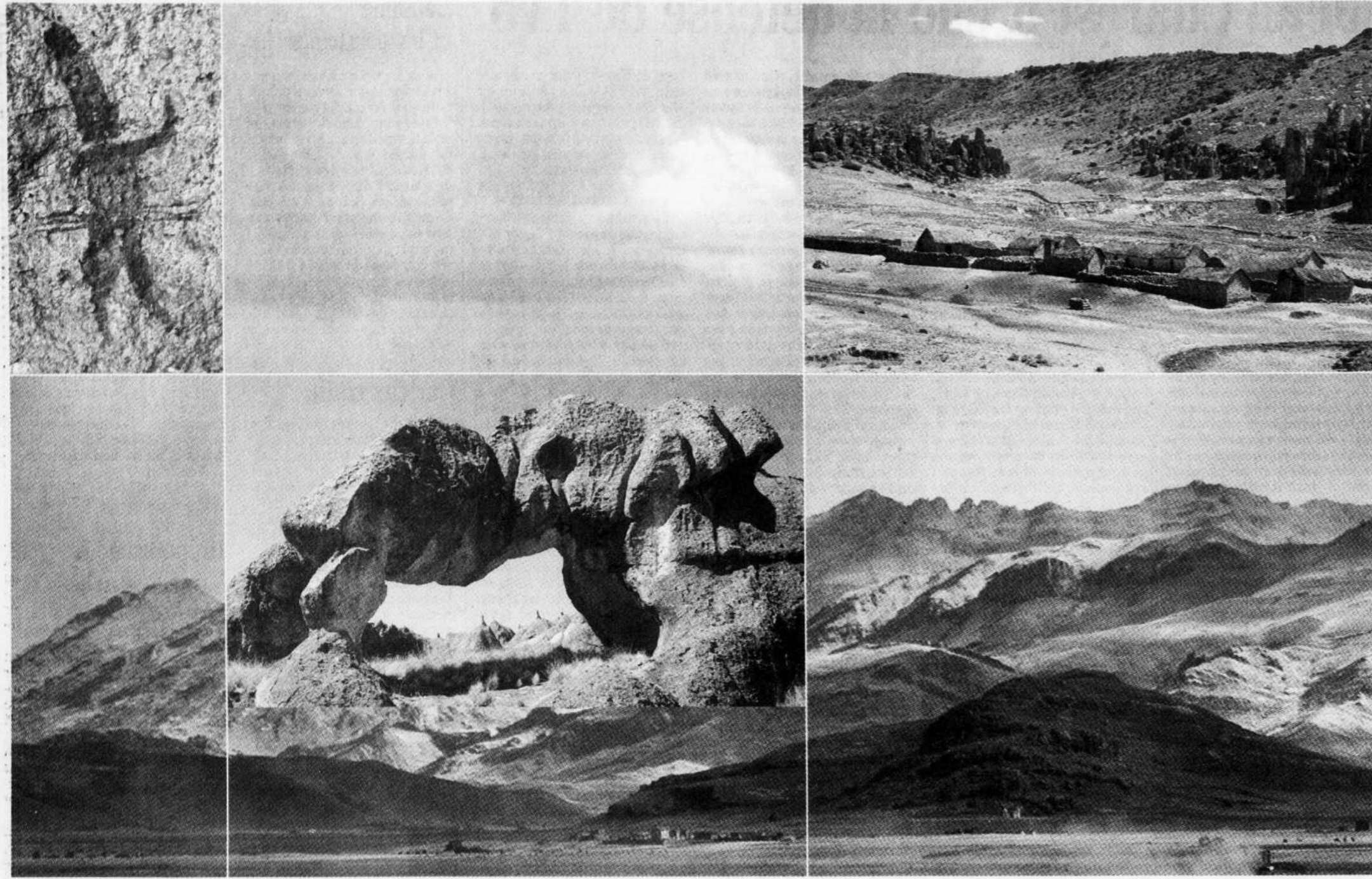


18 ans +

lotoquebec.com



# MINES: EXPLOITATION



## Pérou: des peintures millénaires menacées

Des minières canadiennes veulent exploiter des gisements d'uranium dans des sites archéologiques

ISABELLE PARÉ

On les montre souvent du doigt pour les torts qu'elles causent à l'environnement. Or, cette fois, c'est tout un pan du patrimoine péruvien que menacent les projets de compagnies minières canadiennes sur les hauts plateaux qui ont vu naître les premières civilisations andines.

Il y a déjà plus de sept ans que Robert Hostnig, un Autrichien d'origine installé au Pérou, rattise les plateaux andins du sud-est du Pérou, son bâton de marche et son carnet à la main, à la recherche de peintures rupestres qui tapissent ces déserts de roches. Dans certaines régions, notamment celle de Corani et Macusani, deux villages situés dans le département de Puno, il a découvert l'une des plus fortes concentrations de peintures rupestres du Pérou, un pays reconnu pour son riche patrimoine archéologique.

C'est à plus de 4200 mètres d'altitude, dans ces terres désertiques aux allures lunaires, ponctuées de pics rocheux, de canyons et de roches erratiques, que Rainer Hostnig dépiste les traces laissées il y a plus de 4000 ans par les premiers habitants du monde andin.

Or ce décor féérique et son patrimoine archéologique pourraient bientôt être réduits en poussière par les mastodontes sur roues et les foreuses de minières canadiennes. Environ une dizaine d'entre elles ont acquis récemment des permis d'exploration (claims) sur des territoires

gigantesques englobant les secteurs de Corani et Macusani, situés hors des sentiers touristiques fort fréquentés de Cuzco et du lac Titicaca. Plusieurs compagnies y activent déjà leurs foreuses afin d'y analyser des gisements d'uranium, un minerai dont le cours a récemment bondi en raison de la flambée du coût des carburants fossiles.

D'ici trois ou quatre ans, certaines entreprises, dont Vena Resources de Toronto, attirées par l'intérêt croissant voué à ce métal radioactif, projettent d'y creuser des mines d'uranium à ciel ouvert. Tout cela dans l'indifférence générale, puisque seuls quelques lamas et alpagas se disputent ces plaines battues par le vent, habitées par des villageois quechua depuis des millénaires.

«Le secteur de Corani et Macusani regroupe les plus beaux sites d'art rupestre que j'ai vus», dit-il. «Chaque dizaine de mètres, il y a des peintures regroupées par dizaines sur les affleurements rocheux», a affirmé au *Devoir* M. Hostnig.

Des traces issues du fond des âges Cette richesse archéologique

s'explique par les «forêts de pierre» du secteur de Corani et Macusani, qui ont longtemps été le centre de domestication du lama en raison des canyons naturels, qui permettaient de capturer efficacement en faisant office d'enclos. Des générations ont pu y survivre grâce à ces modes de chasse primitifs.

Résultat, Hostnig y a découvert jusqu'à maintenant quelque 200 sites comportant environ 600 différents panneaux décorés de figurines et de scènes de chasse, dont 60 % datent de 5000 à 8000 ans avant Jésus-Christ, et le reste des époques pré-inca, pré-colombienne et coloniale.

«Il y a beaucoup de sites de peintures rupestres au Pérou, mais ceux-ci sont particuliers en raison de la forte concentration de très anciennes peintures. Avant que ces sites ne soient détruits, il est urgent d'en faire le recensement. Mais personne ne semble s'intéresser à la valeur patrimoniale et culturelle de ces peintures», déplore cet Autrichien.

Pour l'instant, les signaux d'alarme lancés par Hostnig au gouvernement et aux compagnies minières sont restés sans réponse.

Pourtant, en décembre 2005, ce spécialiste de l'art rupestre parvint à faire déclarer les sites de Corani et Macusani patrimoine culturel de la nation par l'Institut national de la culture (INC). Mais depuis, rien.

Par la suite, en 2007, avec l'appui d'experts européens, Rainer réussit à faire inscrire ces deux endroits sur la liste des 100 sites culturels considérés comme les plus menacés par le World Monument Watch, un puissant organisme privé voué à la protection du patrimoine mondial, basé à New York.

**Besoin de capitaux** Malgré la déclaration de l'INC visant à protéger ces sites rupestres, le nouveau gouvernement d'Alan Garcia affiche une politique résolument pro-minière, dans ce pays pauvre qui a grand besoin de capitaux étrangers. «Il faudrait créer un parc archéologique et obliger les compagnies minières à investir dans la protection des sites. L'extraction de l'uranium laissera le site dévasté. Et quand les minières seront propriétaires du terrain, elles ne laisseront plus personne y pénétrer, ce qui empêchera le recensement de ces sites fragiles», s'inquiète Hostnig.

Joint par *Le Devoir* à Toronto, Juan Vegara, le président-directeur général de Vena Resources, l'une des nombreuses compagnies canadiennes présentes dans le secteur de Corani-Macusani, a soutenu que les forages exploratoires se poursuivaient sur une zone de 15 000 hectares, bien au-delà de la région décrite par le

# RESPONSABLE?



chercheur. «Le site où se trouvent les peintures est limité à quelques centaines de kilomètres. Nous savons où se trouvent certaines peintures. Si les experts en connaissance d'autres, ils ont le devoir de nous les communiquer», a-t-il dit.

Mais le chercheur hésite à transmettre son propre inventaire aux minières actives dans ce secteur, de peur que celles-ci ne l'utilisent pour faire disparaître les traces de ces empreintes millénaires qui pourraient nuire à leurs exploitations futures. Plusieurs archéologues contactés par *Le Devoir* affirment que ce type de pratique a déjà été

observé par le passé.

Pour le moment, il ne fait plus de doute que les projets d'extraction de compagnies minières iront de l'avant. Le p.-d.-g. de Vena Resources a confirmé au *Devoir* que la phase d'extraction débutera dans quatre ans. L'an dernier, les actions de cette jeune compagnie basée à Toronto ont fait un bond de 129 % à la Bourse TSX, après la signature d'un partenariat avec le géant canadien Cameco — le plus important extracteur d'uranium au monde — pour exploiter le potentiel de la région de Puno.

## Développer ou protéger?

La menace qui pèse sur les peintures rupestres de Corani-Macusani illustre parfaitement le dilemme auquel fait face le Pérou dans plusieurs autres régions. Jean-François Millaire, un archéologue québécois qui a fouillé et étudié plusieurs sites péruviens, affirme que l'exploitation minière au Pérou, galvanisée par la hausse des prix des métaux, pose un réel problème pour la protection de nombreux sites archéologiques. «Beaucoup de routes et de projets de développement se multiplient au détriment de ces sites», affirme ce professeur d'archéologie à l'université Western de London, en Ontario.

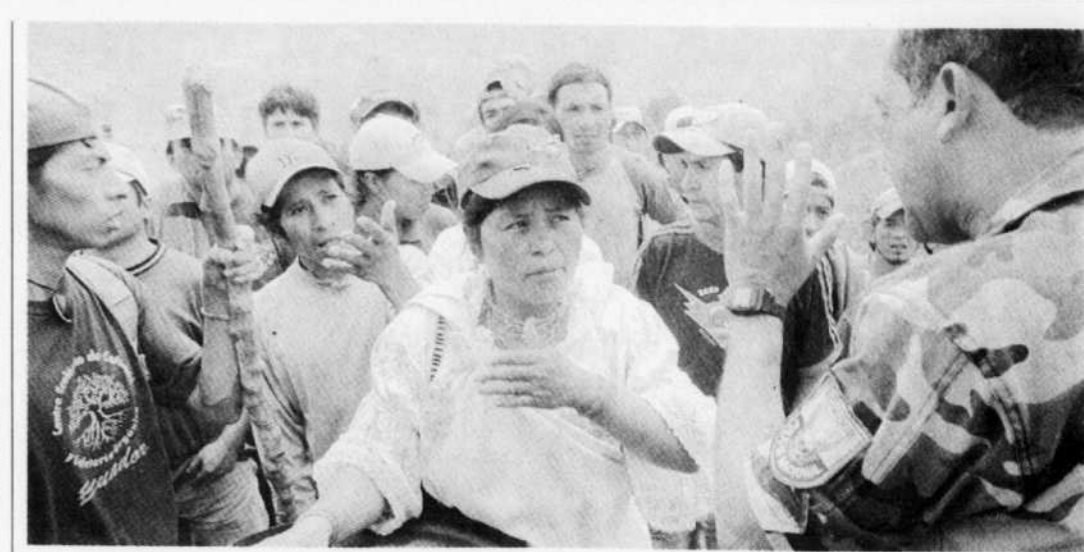
En théorie, la loi oblige les minières à fournir des études archéologiques attestant qu'aucun site ne sera affecté par leurs activités. Or, selon plusieurs archéologues interviewés par *Le Devoir*, les conclusions tirées par les experts, grassement payés par les minières pour réaliser ces études, sont souvent douteuses.

Le président de la Fédération internationale des associations de peintures rupestres (IFRAO), l'Australien Robert Bednarik, est peu surpris du péril qui pèse sur les sites de Corani-Macusani, malgré leur désignation patrimoniale par l'UNESCO. «Dans les pays qui sont en mal d'investissements, souvent les minières peuvent dicter l'issue d'une étude archéologique préliminaire», affirme-t-il.

Pour Bednarik, qui a mené une campagne acharnée dans son pays pour sauver le site de Dampier Kock, le plus vaste sanctuaire de pétroglyphes (gravures rupestres) du monde, la seule façon de sauver ces sites est de sensibiliser l'opinion publique des pays d'où proviennent les compagnies minières. «En Australie, notre campagne a donné lieu à une commission d'enquête, puis à l'éviction de la moitié des membres du cabinet du gouvernement de l'État d'Australie occidentale. J'ai reçu des menaces de mort. Mais parfois, il faut plus que de simples lettres pour ébranler les gouvernements et les industriels.»

Au Pérou, la préservation des sites rupestres à des milliers de kilomètres de la capitale, reste à voir, dans ce nouveau Klondike, comment les minières canadiennes se comporteront face à ce patrimoine universel fragile, laissé sur des pierres qui sont aujourd'hui l'objet de toutes les convoitises.

Le Devoir



La victoire de Tambogrande inspire aujourd'hui des efforts de mobilisation un peu partout en Amérique latine, à l'instar, par exemple, en Equateur

## Le Klondike latino-américain

GUY TAILLEFER

La résistance civile est-elle soluble dans la promesse de mirobolants contrats miniers? L'Amérique latine est devenue avec l'Afrique, depuis les années 1990, un Eldorado pour les compagnies minières canadiennes, et le Pérou est l'un des pays (avec le Mexique et le Chili) à faire l'objet des plus grandes convoitises — non sans provoquer d'importants remous sociaux. L'extraction minière heurte un mode de vie fondé sur l'agriculture, déplace des populations, pollue l'air et les rivières, défigure le paysage.

Ainsi le Pérou est-il le premier producteur mondial de paprika et d'asperges, mais aussi le deuxième producteur mondial d'argent, le quatrième producteur au monde de cuivre et le premier producteur d'or en Amérique latine. Pas étonnant que, selon la statistique relevée par le Comité pour les droits humains en Amérique latine, 70 % des investissements directs du Canada au Pérou ciblent le secteur minier.

L'industrie minière n'en fait la plupart du temps qu'à sa tête et les gouvernements locaux font, sauf exception, des yeux doux aux investisseurs étrangers en procédant, au besoin, par intimidation contre les opposants aux projets d'exploitation. Aussi les indigènes de la petite ville péruvienne de Tambogrande font-ils l'histoire en 2002 en parvenant à faire stopper, à l'issue d'un référendum local tenu sous observation internationale où le non l'emporta à 98 %, le projet d'exploitation de cuivre que se proposait d'y réaliser la société canadienne Manhattan Minerals Corporation (MCC).

La victoire de Tambogrande inspire aujourd'hui des efforts de mobilisation un peu partout en Amé-

rique latine. Ceux contre le projet aurifère Marin de la canado-américaine Glamis Gold, au Guatemala. Ceux contre Ascendant Copper, à l'Intag, en Equateur. Ceux contre la mine d'argent de Metalica, à San Luis Potosi, au nord du Mexique. Ceux aussi au Chili, contre le projet Pascua-Lama de la multinationale canadienne Barrick Gold, premier producteur d'or au monde, et contre celui d'aluminerie de Noranda à Alumysa...

Le 16 septembre dernier, trois districts de la région de Piura, au nord du Pérou, organisaient à leur tour un référendum sur l'implantation d'une minière, britannique celle-ci, Monterico Metals, au confluent de plusieurs rivières irriguant leur vallée agricole: 94 % des votants se sont opposés au projet.

L'Etat péruvien a jusqu'ici refusé de prendre en considération les résultats. «Le président Alan Garcia a traité les gens de communistes et de terroristes», raconte Marina Herrera Facundo, une activiste récemment de passage à Montréal.

Certains voient dans ces batailles l'émergence d'un «nouvel environnementalisme». Myriam Laforce, chercheuse pour le Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique (GRAMA), à l'UQAM, fait la constatation suivante: «Si le mouvement syndical a longtemps représenté le principal contrepoids au pouvoir de l'industrie dans le secteur des ressources naturelles, on assiste depuis peu à un certain déplacement du front de mobilisation, des travailleurs vers les communautés locales voisines des projets, qui définissent désormais à leur manière les enjeux du conflit.»

Le Devoir

Gouvernement du Canada / Government of Canada

## VOUS VOUS RENDEZ AUX ÉTATS-UNIS?

À partir du 31 janvier 2008, si vous voyagez aux États-Unis en auto ou en bateau, une loi américaine exigera que vous présentiez :

- une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement, telle qu'un permis de conduire, ET un certificat de naissance ou une carte de citoyenneté;
- OU
- un passeport valide;
- OU
- pour les personnes âgées de 18 ans et moins, un certificat de naissance.

Les citoyens canadiens qui se rendent aux États-Unis en avion ou qui y font escale doivent présenter un passeport canadien valide.

Pour en savoir plus sur les documents requis ou pour obtenir de l'aide dans la planification de votre prochain voyage aux États-Unis, veuillez consulter ou composer le :

www.canada.gc.ca  
1 800 O-Canada  
(1 800 622-6232)  
ATS : 1 800 926-9105

Canada

PAS DE DOCUMENTS  
PAS D'ENTRÉE  
AUX É.-U.

FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT

Stages parlementaires à l'Assemblée nationale 90 000 \$ en bourses

Une expérience unique au cœur de la vie politique québécoise

Durée du stage : 10 mois

Date limite d'inscription : 15 février 2008

- Jumelage avec des députés
- Formation sur le parlementarisme
- Mission d'étude à l'étranger
- Collaboration aux activités de l'Assemblée nationale

Pour information : Claire Dumais  
418 528-8194 • 1 866 DÉPUTÉS  
cdumais@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Desjardins

**SOLDES**  
JUSQU'À **60%**

**DOIER DOIER**  
**DONNA UOMO**

**Pour Elle**  
277, av. Laurier O.  
514-270-6154  
Centre de Commerce Mondial  
413, St-Jacques O.  
514-844-9125

**Pour Lui**  
Centre de Commerce Mondial  
383, St-Jacques O.  
514-281-7999  
5107, av. du Parc (au coin Laurier)  
514-277-7558

## LE MONDE

Sud de l'Irak

## La police combat une secte messianique pendant que les chiites célèbrent l'Achoura

KARIM JAMIL

Bassora — Des combats dans deux villes du sud de l'Irak entre une secte messianique chiite et les forces de l'ordre ont fait des dizaines de morts hier alors que des millions de fidèles célèbrent la mort au VII<sup>e</sup> siècle d'une figure vénérée du chiisme, l'imam Hussein.

Ailleurs dans le pays, les célébrations de l'Achoura, qui mobilisent dans une intense ferveur la communauté majoritaire en Irak, se sont déroulées dans le calme, mais au milieu d'imposantes mesures de sécurité.

En même temps, le chef chiite radical Moqtada al-Sadr a exigé du gouvernement qu'il remette de l'ordre dans les services de sécurité irakiens, sous peine de suspendre une trêve que sa puissante milice observe depuis août.

À Bassora, le grand centre pétrolier à 550 kilomètres au sud de Bagdad, des affrontements ont éclaté en milieu de journée entre les partisans du cheikh Ahmed al-Hassani al-Yamani et les forces de sécurité.

Selon le chef de la police de Bassora, le général Abdel Jalil Khalaf, des «dizaines» de membres de cette secte messianique ont été tués et des «dizaines» d'autres arrêtés. Ce bilan n'a pas été confirmé de source indépendante.

Ce groupe s'attend à un retour prochain sur terre du Mahdi, douzième et dernier imam des chiites, disparu au VIII<sup>e</sup> siècle et qui est censé venir rétablir la paix et la justice.

Le chef militaire de la secte, Abou Moustafa al-Ansari, serait parmi les victimes, selon le général Khalaf.

## Blindés déployés

Les combats ont cessé dans la soirée et des blindés ont été déployés dans la ville, dont la sécurité est assurée par l'armée irakienne depuis le retrait des dernières troupes bri-



Des parents d'une des victimes de l'attentat commis jeudi contre une mosquée chiite de Bakouba attendaient hier devant la morgue locale.

tanniques, en décembre.

Des affrontements ont également éclaté à Nassiriya (350 kilomètres au sud de Bagdad) entre des assaillants se réclamant de la même secte et les forces de sécurité. Au moins neuf personnes ont été tuées, dont deux colonels de police, cinq policiers et deux femmes, et 18 militants arrêtés.

Il y a exactement un an, en pleine Achoura, des affrontements similaires, impliquant les membres

d'une secte se réclamant de la même idéologie, avaient fait près de 300 morts. Les partisans de cette secte se préparaient à attaquer la ville sainte de Najaf, à 160 kilomètres au sud de Bagdad.

L'Achoura, une des principales célébrations du chiisme, commémore la fin tragique d'Hussein, petit-fils du prophète Mahomet, fils d'Ali (le fondateur du chiisme), tué en 680 par les troupes du califat sunnite des Omeyyades.

Des centaines de milliers de pèlerins ont envahi à cette occasion les villes saintes chiites de Najaf et

Kerbala (au sud de Bagdad), où des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises, tout comme à Bagdad et dans toutes les grandes agglomérations chiites théâtres de cérémonies.

Depuis leur autorisation après la chute du régime de Saddam Hussein, en 2003, les grandes célébrations chiites ont souvent donné lieu de violences.

Le jour même de ces importantes célébrations, la milice de Moqtada al-Sadr, l'armée du Mahdi, a menacé de suspendre son cessez-le-feu décrété en août. Un porte-parole, Salah al-Obaïdi, a notamment dénoncé «le soutien apporté par le gouvernement de sécurité dans les services de sécurité [...]», faisant allusion à une faction chiite rivale proche des autorités.

La trêve avait été annoncée fin août après des combats meurtriers à Kerbala qui avaient fait 52 morts entre l'armée du Mahdi et la police à l'occasion d'une autre célébration chiite.

## Turquie et Iran

Par ailleurs, l'état-major turc a annoncé hier qu'un raid de l'armée de l'air turque a détruit mardi une soixantaine de positions du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans les montagnes du nord de l'Irak.

Les bombardements ont visé dans les régions de Zap-Sivi, Avasin-Basyan et Hakurk des postes de commandement, des abris et des bases d'entraînement du mouvement séparatiste kurde. Selon les autorités irakiennes, il n'y a pas eu de victimes car la zone visée avait déjà été évacuée par la population.

Enfin, le Pentagone a indiqué hier que les attaques contre les soldats américains en Irak à l'aide d'engins explosifs qui pourraient venir d'Iran ont été aussi nombreuses au cours des deux premières semaines de janvier que sur l'ensemble du mois de décembre.

Agence France-Presse  
Reuters

## La CIA tient al-Qaïda pour responsable du meurtre de Benazir Bhutto

Washington — La CIA tient al-Qaïda et les alliés du chef tribal pakistanais Baitullah Mehsud pour responsables de l'assassinat de Benazir Bhutto, a déclaré le directeur de l'agence centrale de renseignement, Michael Hayden, dans une interview publiée hier dans le *Washington Post*.

C'est la première fois qu'un responsable américain désigne clairement les responsables présumés de l'assassinat, le 27 décembre, de la chef de file de l'opposition pakistanaise, souligne le *Washington Post*, qui note par ailleurs que la thèse de la CIA confirme celle avancée par le gouvernement pakistanais.

Selon Hayden, Bhutto a été tuée par des combattants alliés à Mehsud, activiste basé dans le nord-ouest du Pakistan, avec le soutien du réseau d'al-Qaïda. Il n'a toutefois pas révélé au *Washington Post* les éléments qui avaient permis à la CIA d'aboutir à cette conclusion. «Cela a été fait par le réseau autour de Baitullah Mehsud. Nous n'avons aucune raison de remettre cela en question», a déclaré Hayden au *Post*.

Le directeur de l'agence américaine de renseignement estime que l'assassinat de Bhutto «fait partie d'une campagne organisée», comprenant des attentats suicide et d'autres attaques contre des dirigeants pakistanais.

Pour Hayden, c'est le même réseau qui est à l'œuvre derrière la vague de violences qui a menacé la stabilité du gouvernement du président Pervez Moucharraaf, allié stra-



Benazir Bhutto

tégique des États-Unis dans la lutte contre le terrorisme.

«Vous avez maintenant ce lien qui a toujours probablement existé de manière latente mais qui est désormais actif: un lien entre al-Qaïda et différents groupes extrémistes et séparatistes», a dit Hayden.

«Il est clair que leur intention est de continuer à essayer de porter atteinte à l'État pakistanais tel qu'il existe actuellement», a-t-il ajouté.

Peu après l'assassinat de Bhutto à Rawalpindi, le gouvernement pakistanais a mis en cause l'activiste Baitullah Mehsud. Ce dernier a nié toute implication par l'intermédiaire de son porte-parole.

Reuters

## Une présidentielle cruciale pour la Serbie

ANDRÉ BIRUKOFF

Belgrade — La Serbie se prépare à une élection présidentielle cruciale pour son avenir, qui opposera demain (dimanche) un candidat favorable à l'UE à un ultranationaliste avant la perte inéluctable du Kosovo, province qui est à l'origine de l'histoire et de la culture serbe.

Le président pro-UE Boris Tadic, 50 ans, qui brigue un second mandat, et l'ultranationaliste Tomislav Nikolic, 55 ans, sont au coude à coude dans les sondages devant sept autres candidats. Un second tour, le 3 février, devrait être nécessaire pour les départager.

En Serbie, le pouvoir du chef de l'État est relativement limité, mais l'image qu'il donne de son pays à l'extérieur a valeur de symbole.

Les États-Unis et l'Union européenne souhaitent la réélection de M. Tadic. Il apparaît comme le plus à même de résister à une probable poussée nationaliste en Serbie lorsque les leaders albanais du Kosovo proclameront l'indépendance à laquelle Belgrade, fortement soutenue par la Russie, est farouchement opposée.

Depuis Sofia, où il effectue une visite de deux jours, le président russe Vladimir Poutine a renouvelé son soutien et même haussé le ton en déclarant qu'une proclamation unilatérale d'indépendance des leaders kosovars serait «illégal et immorale».

Alors que les négociations entre Serbes et Kosovars ont amplement montré qu'aucun compromis n'était possible, le président russe a réitéré la position de son pays et appelé à les reprendre.

La Russie, qui dispose d'un droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU, y a fait échouer tous les projets de résolution sur le Kosovo, favorables à l'indépendance, que les

pays occidentaux ont présentés. Une éventuelle défaite de M. Tadic est redoutée par les Occidentaux, Européens en tête, car elle risque, de leur point de vue, d'entraîner une nouvelle période d'isolement vis-à-vis de l'UE, accompagnée d'un net rapprochement avec la Russie.

Les Européens redoutent toutefois qu'un soutien trop appuyé à M. Tadic ne profite à son adversaire, qui ne cache nullement ses sentiments russophiles. Ils ont quand même fait un petit geste en faveur de M. Tadic en annonçant que les visas nécessaires aux Serbes pour voyager dans l'UE pourraient à terme être supprimés.

L'UE, qui a pris en main le dossier du Kosovo, doit envoyer dans la province, après la présidentielle serbe, une mission de police et justice pour prendre la relève de celle de l'ONU, qui administre le Kosovo depuis la fin du conflit de 1998-99.

À l'invitation de la présidence semestrielle slovène de l'UE, une réunion des membres européens du Groupe de contact sur le Kosovo (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie) doit se tenir aujourd'hui à Brdo, près de Ljubljana. Apparemment, cette réunion aura lieu sans représentants des États-Unis et de la Russie, les deux autres pays parties prenantes au Groupe de contact.

Belgrade a paraphé en novembre avec Bruxelles un Accord de stabilisation et d'association, premier pas vers l'intégration de la Serbie à l'UE. M. Tadic souhaite le signer aussi vite que possible, même s'il reste, comme la quasi-totalité des dirigeants serbes, totalement opposé à l'indépendance du Kosovo, considéré comme le berceau historique et culturel de la Serbie.

Agence France-Presse

E N B R E F

## Sarkozy irrite les laïcs

Paris — L'opposition de gauche en France a de nouveau critiqué hier les propos sur la religion et la laïcité du président Nicolas Sarkozy, qui a rompu avec l'attitude de ses prédécesseurs sur un sujet sensible et a répliqué en accusant ses détracteurs d'être «sectaires». M. Sarkozy a affirmé hier n'avoir voulu faire «l'apologie d'aucune religion», après avoir exalté, de façon inédite pour un président français, les «valeurs chrétiennes» de la France et le rôle de la religion au cours de visites à Rome et en Arabie saoudite. Il a réaffiché son attachement au principe de la laïcité, en tant que «respect de toutes les croyances et non un combat contre les religions», jeudi pendant une cérémonie traditionnelle de vœux aux représentants des autorités religieuses. Mais pour la gauche socialiste, le «malaise sur le fond» n'est «pas dissipé». Le Parti socialiste a un passage reproché à M. Sarkozy d'avoir tenu un dis-

ours exaltant la religion en Arabie saoudite, un pays qui a «financé la promotion, pas seulement de l'islam, mais aussi d'une forme d'islamisme». — AFP

## Bouclage de Gaza

Gaza — Israël a fermé hier ses passages frontaliers avec la bande de Gaza et détruit un bâtiment du ministère palestinien de l'Intérieur, contrôlé sur place par le Hamas, en réponse aux tirs de roquettes des activistes palestiniens sur son territoire. Le bâtiment, vide au moment de l'attaque, a été complètement détruit. Selon une décision du ministère israélien de la Défense, les points de passage entre Israël et la bande de Gaza sont fermés à tous les biens, à l'exception des «cas humanitaires», qui doivent recevoir par avance l'autorisation du ministre de la Défense, Ehoud Barak. Les camions humanitaires des Nations unies n'ont pas été autorisés à passer hier matin, comme ils le font habituellement. — Reuters

À RÉSULTATS REMARQUABLES,  
RÉCOMPENSE REMARQUÉE

Posez votre candidature  
aux Grands Prix québécois  
de la qualité 2008

Les Grands Prix québécois de la qualité constituent la plus haute distinction remise par le premier ministre du Québec aux entreprises privées et aux organismes publics les plus performants.

## Objectifs

Les Grands Prix québécois de la qualité visent à reconnaître publiquement les organisations qui ont réussi à appliquer les meilleures pratiques de gestion à tous les aspects de leurs activités et qui ont obtenu des résultats remarquables.

## Avantages de participer

Participer aux Grands Prix québécois de la qualité, c'est offrir à son organisation :

- un outil de diagnostic de sa compétitivité, comparable par sa rigueur au Deming et au Malcolm Baldrige National Quality Award;
- un instrument de mobilisation de son personnel;
- une évaluation de sa gestion par des spécialistes qualifiés.

Les lauréats d'un Grand Prix reçoivent un prestigieux trophée et font l'objet d'une campagne de promotion au Québec ainsi qu'à l'étranger par les délégations du Québec.

## Critères d'admissibilité

Toute organisation, qu'elle soit manufacturière, de services, commerciale, publique ou privée, à but lucratif ou sans but lucratif, et qui a un établissement au Québec, est admissible à un des Grands Prix. La seule exigence est que les principales décisions concernant la gestion de la qualité ou l'application de la stratégie, émanant du siège social, soient prises directement par l'organisation (unité autonome de production ou de services).

## Les frais de participation

La participation aux Grands Prix québécois de la qualité ne comporte aucuns frais (visite de l'entreprise, s'il y a lieu, et rapport d'évaluation compris).

## Période d'inscription

Vous avez jusqu'au 20 mars 2008 pour soumettre votre dossier complet.

## Renseignements

M. Christian Liboiron  
Mouvement québécois  
de la qualité  
514 874-9933, poste 228

Mme Sonia Leclerc  
Ministère du Développement  
économique, de l'Innovation  
et de l'Exportation  
514 499-6531



Développement  
économique, Innovation  
et Exportation  
Québec

Vous avez des droits  
nous pouvons vous aider

Yves Ménard  
A V O C A T

Vieux-Montréal

514.861.0469

Perfectionnez votre anglais au CANADA!



VOUS VOULEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE?  
VOUS AVEZ LE GOÛT DE VOYAGER?

Faites connaître votre culture tout en découvrant une culture différente et en faisant l'expérience d'un travail des plus intéressants. Comment? En vous inscrivant au programme **Odyssee** ou **Accent** (Programme des moniteurs de langues officielles).

Le travail de moniteur ou de monitrice de langue consiste à soutenir le professeur de langue en organisant des activités qui favorisent la compréhension auditive et l'expression orale surtout auprès d'adolescents dont la langue maternelle n'est pas le français. Bien que ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants universitaires, les étudiants qui auront obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec à la fin de l'année scolaire en cours sont également admissibles.

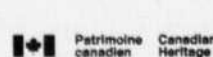
Date limite d'inscription:  
15 février 2008

Pour en savoir davantage sur les programmes **Odyssee** et **Accent**, il suffit de visiter le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) au : <http://www.cmec.ca/olp/> ou de vous adresser :

- à la personne responsable de l'aide financière aux étudiants dans votre établissement d'enseignement ou
- à la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la plus proche de chez vous.

## Rémunération

**Programme Odyssee, monitrices et moniteurs à temps plein** : Environ 19 \$ l'heure pour un total de 18 500 \$ (neuf mois de travail à raison de 25 heures par semaine).  
**Programme Accent, monitrices et moniteurs à temps partiel** : Environ 16 \$ l'heure, pour un total de 4 160 \$ (huit mois de travail à raison de 8 heures par semaine).



## LE MONDE

Caucus du Nevada

## Les démocrates s'entredéchirent

ROB WOOLLARD

Las Vegas — Les présidentiables démocrates se déchiraient à la veille de la consultation des électeurs du Nevada, Etat touché de plein fouet par la crise des prêts hypothécaires qui menace les Etats-Unis d'une récession.

Alors que le président George W. Bush annonçait les grandes lignes de son plan de relance économique, les favoris Hillary Clinton et Barack Obama ont défendu devant les électeurs leurs propres idées tandis qu'à l'approche des assemblées d'électeurs (caucus) d'aujourd'hui, leurs équipes échangeaient les coups les plus féroces de la campagne.

Du côté républicain, seul l'ex-gouverneur du Massachusetts Mitt Romney a pris ses quartiers au Nevada, comptant sur son aura d'homme d'affaires millionnaire, qui lui a réussi au Michigan mardi, pour sortir les électeurs de la sinistrose.

Il a laissé le terrain libre en Caroline du Sud à ses principaux adversaires Mike Huckabee et John McCain, qui se disputaient la tête des sondages à la veille de la primaire républicaine.

Les Hispaniques du Nevada, qui représentent environ le quart de la population locale, se sont réveillés hier avec un spot radio violemment anti-Clinton, diffusé par un syndicat local: «Hillary Clinton a perdu toute honte, elle ne devrait pas permettre à ses amis d'attaquer le droit de notre peuple à voter samedi [aujourd'hui],



MAX WHITTAKER REUTERS  
Anita Zepeda assistait hier à Reno à une réunion électorale du candidat Barack Obama.

*c'est impardonnable, c'est un manque de respect»,* entend-on en espagnol avant d'être appelé à voter Obama, «pour un président qui nous respecte».

Ce message a été dénoncé par les équipes de campagne de Mme Clinton et de John Edwards, troisième homme de la compétition démocrate. Il fait référence à une vaine tentative d'alliés de Mme Clinton de supprimer l'autorisation donnée aux employés de casino, majoritairement hispaniques, de participer aux caucus sur leur lieu de travail.

Ce durcissement de la campagne reflète l'indécision de la consultation, troisième étape de la course à

l'investiture démocrate après la victoire de M. Obama le 3 janvier en Iowa et celle de Mme Clinton dans le New Hampshire le 8.

Barack Obama accuse un retard de neuf points (32 % contre 41 % à sa rivale; 14 % pour M. Edwards), selon un sondage publié hier par le quotidien Las Vegas Review, en dépit du soutien de deux puissants syndicats hôteliers.

L'ex-sénateur John Edwards, qui avait semblé faire cause commune avec M. Obama la semaine dernière, s'est retourné contre le jeune sénateur de l'Illinois, lui reprochant d'avoir laissé diffuser le spot radio anti-Clinton.

Plus fondamentalement, M. Edwards a reproché à M. Obama d'avoir vanté l'appel à «l'optimisme» et au «dynamisme» lancé en son temps par le républicain Ronald Reagan. «M. Obama a eu tort, et cela fait peur qu'il ait donné Ronald Reagan en exemple», a souligné M. Edwards, accusant le président défunt d'avoir favorisé les nantis au détriment des plus modestes.

L'économie du Nevada repose très largement sur les casinos de Las Vegas, mais cet Etat en pleine explosion démographique est aussi un des plus touchés par la crise des prêts hypothécaires subprime. De quoi expliquer pourquoi les thèmes économiques dominent les discours de campagne des candidats à la pêche aux voix dans l'Ouest.

Agence France-Presse

KENYA

## L'opposition veut boycotter les entreprises liées au pouvoir

FRANÇOIS AUSSEILL

Nairobi — Au moins 25 personnes ont été tuées depuis mercredi en trois jours de manifestations convoquées par l'opposition kényane, qui a changé de stratégie hier en appelant au boycott des entreprises de proches du chef de l'Etat réélu Mwai Kibaki.

Hier, au dernier jour des manifestations visant à protester contre les résultats de l'élection présidentielle du 27 décembre, entachée de fraudes selon de nombreux observateurs, cinq personnes — quatre à Nairobi et un à Mombasa — ont été tuées par balle par la police, qui a interdit tout rassemblement.

Déplorant la répression des forces de l'ordre, neuf ambassades occidentales au Kenya, dont celle du Royaume-Uni, ont appelé les autorités kényanes à cesser de tuer des «manifestants désarmés», enjoignant la police d'abandonner «tout usage disproportionné de la force».

Cinq cadavres portant des marques de flèches et des coups de machettes ont par ailleurs été découverts hier à Narok (sud-ouest) à la suite d'affrontements entre groupes rivaux, vraisemblablement dans la nuit de jeudi à hier.

Depuis mercredi, quinze autres

personnes ont été tuées dans le pays, la plupart par la police, notamment dans les bidonvilles de Nairobi et dans la ville de Kisumu (ouest), des bastions électoraux de Raila Odinga, arrivé deuxième de la présidentielle, selon des sources policières.

Hier, une manifestation de plusieurs milliers de personnes à Mombasa a été dispersée par la force, tandis que la police a fait usage de gaz lacrymogène contre des centaines de manifestants à Kisumu.

Le Kenya traverse une crise politique majeure depuis la réélection contestée, le 27 décembre, de M. Kibaki: au moins 700 personnes ont été tuées dans des violences depuis trois semaines. Quelque 200 000 personnes sont actuellement déplacées.

Devant la répression policière impitoyable, empêchant de fait tout rassemblement, le Mouvement démocratique orange (ODM) de M. Odinga a annoncé la fin des manifestations et une nouvelle stratégie visant à affaiblir le camp présidentiel.

*«Nous avons vu beaucoup de souffrances causées par des actions irresponsables de la police contre des manifestants pacifiques. Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase*

*de la lutte qui inclura un boycottage économique par les consommateurs de grandes sociétés appartenant à des faucons proches de M. Kibaki»,* a expliqué le porte-parole de l'ODM, Salim Lone.

Il a notamment cité la compagnie de produits laitiers Brookside Dairies, les compagnies de transports en commun City Hopper et Kenya Bus Service, ainsi que la banque Equity Bank. «De grâce, laissons le secteur privé en dehors de la politique», a réagi le porte-parole du gouvernement Alfred Mutua devant cette proposition de boycottage.

Dans un rapport publié vendredi à Nairobi, une coalition d'organisations africaines a accusé des responsables de la Commission électorale kényane d'avoir manipulé les résultats de certaines circonscriptions pour garantir la réélection de M. Kibaki.

Sur le plan diplomatique, l'ancien secrétaire général des Nations unies Kofi Annan est attendu mardi à Nairobi pour tenter une médiation dans la crise politique majeure que traverse le pays, une visite qui avait été reportée pour raisons de santé.

Agence France-Presse

soldes

Du 4 au 27 janvier

Ouvert les dimanches pour la durée des soldes.

Des prix exceptionnels sur tous les articles en magasin!\*



\*Ne peut être jumelé à aucune autre offre.

rocheboboïs  
PARIS

MONTRÉAL - 505 Avenue du Président Kennedy 514-350-9070

OTTAWA - 22 York Street 613-860-3273

TORONTO - 101 Parliament Street 416-366-3273

www.roche-boboïs.com

RADIO-CANADA  
TÉLÉVISION

CE SOIR 19H

radio-canada.ca/3600secondes

| HD |

3600 SECONDES  
S'EXTASSE  
D'EXTASSE

## ACTUALITÉS

## POUVOIR

SUITE DE LA PAGE 1

on s'est désolé du fait que «le chef de l'opposition» n'ait pas été invité à figurer dans la publicité de Labrèche. Du reste, même si l'émission *Et Dieu créa...* Laflaque présente depuis l'automne un portrait plutôt dur du chef adéquate — ce qui, du reste, a coïncidé avec sa baisse dans les sondages —, un de ses conseillers refuse de s'en plaindre. Au contraire, répond-t-il, «tout le monde nous dit: "Enfin, Mario a sa marionnette!" Sinon, l'es pas important».

Une situation qui s'est produite en pleine émission d'humour, le *Daily Show* de Jon Stewart, aux États-Unis, illustre de manière forte la nouvelle importance des humoristes. Le 24 mai dernier, l'ancien vice-président Al Gore était invité à présenter son livre *Reason* (dans lequel il déplore que la «raison» et la logique aient de moins en moins d'importance dans la prise de décision de nos jours). L'entrevue se déroula bien. On rigole. Soudain, Al Gore déplore que les médias ne couvrent pas assez les travaux du Congrès, qu'ils préfèrent traiter de non-nouvelles liées aux célébrités comme Britney Spears et Paris Hilton. Jon Stewart lance alors que ceux qui sont censés jouer le rôle de filtre, les médias, ne font pas leur travail. Gore acquiesce et ajoute qu'il y a une «frontière entre le divertissement et l'information qui a été abolie...». Tout de suite, il se rend compte de l'énormité qu'il vient de lancer, précisément sur le plateau d'un *comedy show*. «Pourquoi vous me regardez comme ça?», lui rétorque Jon Stewart, ironique. Gore s'esclaffe: «Pas à cette émission, bien sûr!», et l'auditoire croule de rire. Pause publicitaire.

Au retour, Gore brode une explication: «En fait, lorsqu'on veut éviter toutes les balivernes des médias et aller au cœur de la nouvelle la plus importante de la journée, c'est votre émission qu'il faut écouter. C'est paradoxal, mais c'est vrai. Au Moyen Âge, le fou du roi (court jester) était parfois le seul à être autorisé à dire la vérité sans craindre d'être décapité. Dans l'environnement médiatique actuel, faire des blagues sur les choses sérieuses est à peu près la seule façon de contourner [les défauts des médias contemporains].»

## Un phénomène massif

Plusieurs s'accordent avec l'ancien vice-président des États-Unis pour dire que le phénomène peut sembler ancien. Spécialiste de l'humour et de la caricature, Mira Falardeau rappelle la fête des fous du Moyen Âge, où les personnages de pouvoir qu'étaient les prêtres se travestissaient et «montaient debout sur l'autel pour chanter des chansons obscènes». Professeur de journalisme à l'Université Laval, Florian Sauvageau souligne aussi que «l'humour et la politique faisaient déjà bon ménage à la télé il y a 40 ans. Pensons aux *Couche-tard* et au *P'tit Café*, dont une des vedettes, Normand Hudon, était aussi caricaturiste». Même Pierre Elliott Trudeau — qui, en 1993, avait pourtant failli émasculer un Pierre Brassard déguisé en Raymond Beaudoin, ce faux journaliste insolent — s'était déjà lui-même permis quelques pirouettes, note M. Sauvageau.

A d'autres égards, toutefois, on semble bien loin des débuts de la télé et encore plus du Moyen Âge. Car le phénomène de l'humour est devenu massif. C'est un véritable pouvoir économique, note Jean-Herman Guay, politologue à l'Université de Sherbrooke. Les humoristes sont globalement les artistes les mieux payés (le magazine *Commerce* a déjà parlé d'«humoriches»). Gérard D. Laflaque a plus d'auditoire que Bernard Derome. Aux États-Unis, Howard Kurtz, dans son livre *Reliable Sources*, soutient qu'un des personnages les plus influents sur les lecteurs de nouvelles d'aujourd'hui est... Jon Stewart.

Or, si les salles des humoristes sont remplies, celles «des partis politiques et des associations [syndicats, groupes de pression, etc.]» sont «très souvent

vides», souligne Jean-Herman Guay. Ce qui n'est pas sans lien avec l'omniprésence de l'humour sur la place publique, qui marque une véritable rupture par rapport au passé. «Le rire semble devenu un critère du bon discours et de sa réception», explique M. Guay. L'équation est simple: pas de rire = c'est plate = donc, je n'y vais pas! Cette logique frappe nos politiciens et les incite à se métamorphoser, mais elle percole aussi dans toute la société, ce qui est très inquiétant. Florian Sauvageau rappelle à ce sujet que l'écrivain américain Neil Postman avait annoncé, il y a près de 20 ans, la montée du divertissement total dans son célèbre essai *Se divertir à en mourir* (*Amusing Ourselves to Death - Public Discourse in the Age of Show Business*).

Au fond, avec les nombreuses émissions d'humour et avec l'humour dans toutes les émissions, c'est la fête des fous à longueur d'année. En 2004, l'ancien premier ministre français Michel Rocard soutenait dans *Le Monde* qu'il y avait là un renversement: «Nos rois avaient leurs bouffons. Mais le bouffon du roi n'entrait pas dans la cathédrale. Aujourd'hui, les bouffons occupent la cathédrale et les hommes politiques doivent leur demander pardon, ce qui fait que ne viendront plus à la politique que les ratés de leur profession.»

## Quatrième, cinquième?

Les humoristes auraient donc développé une sorte de «cinquième pouvoir» qui, comme le quatrième (la presse), ne prend pas de décision directe mais influence grandement les choix collectifs, notamment ceux qui concernent les personnalités (car l'humour se concentre très souvent sur celles-ci). «Ça ressemble à une variante du quatrième pouvoir», dit le politologue Vincent Lemieux. «Cinquième pouvoir», l'expression est belle, mais elle «est déjà prise», note Florian Sauvageau. Certains l'ont déjà utilisée pour l'audiovisuel (pensez à *The Fifth Estate*, à CBC), d'autres pour désigner le pouvoir des internautes.

Le pouvoir des humoristes fait tout simplement partie d'un pouvoir plus grand, celui des «médias» en général: «les médias comme machines, la communication», qui a pris la place de la presse, dit Marc-François Bernier, professeur de journalisme à l'Université d'Ottawa. Paradoxalement, les jeunes apprécieraient

les émissions d'humour politique précisément parce qu'elles critiquent les médias... et ce, même si ces émissions font partie du système médiatique. «Dans l'ordre du pouvoir symbolique, les médias ont remplacé le clergé au Québec», soutient M. Bernier. Les humoristes sont les fous du roi qui peuvent enfin accéder au trône à la condition d'en déloger les journalistes, qui ont perdu leur pouvoir exclusif. D'où le fait que tant de journalistes dénoncent «des nouveaux venus», ceux qui «jouent le jeu de l'humour et du divertissement».

Remarquons que lorsqu'ils se définissent eux-mêmes, les humoristes, caricaturistes et amuseurs se donnent — en dérision, bien sûr — des titres de pouvoir: ils sont soit un dieu (qui crée Laflaque...), soit un roi (Guy A. Lepage a un «fou» pour l'amuser), soit un superhéros (Infoman).

Certains, comme Mira Falardeau, refusent d'y voir un pouvoir: «Le rire en soi n'est pas un pouvoir; il libère des tensions, il amuse, il relaxe.» Selon elle, «quand Pauline, Charest et Dion vont dans une émission comique, ils n'entrent pas dans une cathédrale, bien au contraire, ils descendent dans la rue, ils se mélangent au peuple, ils disent: "Regardez, nous aussi, nous sommes des humains, nous aimons rire, faire les idiots." Ils pensent se faire du capital politique, comme on dit». (Ce qui ne réussit pas toujours, comme l'a appris à ses dépens l'ancien chef péquiste André Boisclair, dont la crédibilité a été remise en question après sa participation à une parodie de *Brokeback Mountain*.)

Dans la même veine, le politologue Marc Chevrier, de l'UQAM, voit dans le phénomène de l'humour une tendance «de la démocratie à abolir les hiérarchies, les hauteurs». Afin de plaire à l'électorat, les membres de la classe politique cherchent à montrer qu'ils sont «au niveau de leur base», «qu'ils se divertissent comme tout le monde».

## Socialisation

Une autre dimension du pouvoir humoristique a été mise en relief par un chercheur français, Vincent Tournier. En 2005, il a publié une étude à propos de l'influence des *Guignols de l'info* sur «la socialisation politique des jeunes». Cette émission satirique dans laquelle la classe politique est caricaturée sous forme de marionnettes de latex a été créée en 1988 et est

une véritable institution en France. Selon M. Tournier, l'émission est loin de constituer «une simple occasion de divertissement». Un certain cynisme s'en dégage, dit-il. Par exemple, les fans des *Guignols* sont plus nombreux à croire que «la plupart des dirigeants sont corrompus».

Le rôle de l'humour en politique «devrait être pris davantage au sérieux». Bien sûr, dans le passé, il a permis de «délégitimer des régimes autoritaires», écrit-il. De plus, en France, le fait que les humoristes «désacralisent les élites» est plutôt positif puisque celles-ci ont tendance à «se prendre trop au sérieux».

Mais c'est la plupart du temps une sorte de succédané d'humour qu'on nous sert, déplore François Ricard, professeur de littérature à McGill. Un rire offensif qui «rend sympas», comme lorsque le premier ministre va à *Infoman* pour se donner une image «de gars cool». Le véritable humour a au contraire «quelque chose de satanique en ce qu'il met en question, complexifie [et décourage] ce qui semble aller de soi», souligne M. Ricard.

En même temps, le rire peut avoir une face sombre. Rire ne signifie pas qu'on est libéré. Le rire sert la critique mais ne propose rien. Vincent Tournier rappelle au surplus ce que le philosophe Henri Bergson avait souligné: rire peut insensibiliser, provoquer «une anesthésie du cœur».

Pour Jean-Herman Guay, de l'Université de Sherbrooke, quand, dans les discours public, on laisse toute la place à l'humour, on oublie que le rire simplifie. Pourtant, les enjeux politiques sont de plus en plus complexes. Aussi, le rire a beau jeu puisqu'il suscite un «plaisir fondamental». En comparaison, la chose publique, elle, nécessite une ascèse et paraît bien aride. Elle n'est pas «divertissante».

Montesquieu disait que pour éviter une tyrannie, il faut que «le pouvoir arrête le pouvoir». Ainsi, dit M. Guay, il faudra qu'on trouve des contrepois au pouvoir de l'humour. Mais l'humour est rusé: «Il a toujours une position de repli qui se résume à répondre: "Voyons, ce n'était qu'une blague!"»

Le Devoir

## BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

soit plus modeste mais plus précis.»

Dans son rapport semi-annuel publié en décembre 2007, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) disait estimer que l'économie américaine ralentirait de nouveau en 2008. La croissance est passée de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007. Pour 2008, l'OCDE prévoit 2 %, une cadence qui pourrait toutefois revenir à 2,2 % en 2009.

Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, a affirmé lors d'une entrevue en début de semaine que l'économie des États-Unis, qui représente environ 20 % de l'activité mondiale, est peut-être déjà en récession. «De toute évidence, les symptômes sont là. Les récessions n'arrivent pas doucement. Elles se signalent généralement par une discontinuité sur le marché, et il est tout à fait possible de décrire ainsi les chiffres des dernières semaines.»

A la Banque de Montréal, l'économiste Michael Gregory croit que la Maison-Blanche devait «absolument» agir. «En décembre et depuis le début de 2008, l'opinion a changé à propos de l'économie. La confiance des entreprises et des gens a vraiment fléchi.»

M. Gregory a signalé que cela a suivi de près l'augmentation significative des renouvellements d'hypothèques observée en octobre et en novembre derniers. La crise immobilière et les problèmes dans l'univers du crédit sont des facteurs qui peuvent tout à fait semer le germe d'une récession, a-t-il estimé. «Il est possible, cependant, qu'il soit trop tard.»

Le successeur de M. Greenspan à la tête de la Fed, Ben Bernanke, a déclaré jeudi que les stimulants économiques de nature fiscale peuvent avoir des effets bénéfiques lorsqu'ils sont mis en place rapidement. Il a cependant noté des risques, notamment que l'aide peut arriver trop tard et provoquer un effet «déstabilisant» si elle s'applique au moment même où l'économie reprend son envol.

Le président Bush a demandé à son secrétaire au Trésor, Henry Paulson, de coordonner les travaux de la Maison-Blanche dans l'élaboration d'une stratégie avec le Congrès, composé des sénateurs et des membres de la Chambre des représentants. À l'heure actuelle, les démocrates détiennent la majorité à la fois au Sénat et à la Chambre des représentants.

Le leader démocrate au Sénat, Harry Reid, du Nevada, a été peu loquace mais s'est au moins gardé de critiquer cette annonce. «Je suis encouragé et partage l'avis du président selon lequel nous avons besoin d'un geste bipartisan pour renforcer notre économie», a-t-il affirmé dans un communiqué. «Je crois aussi que nous devons nous concentrer sur l'élaboration de mesures temporaires qui seront efficaces. J'ai hâte de travailler avec le président Bush pour instaurer des solutions responsables qui dynamiseront l'économie pour le bénéfice de tous.»

D'autres démocrates, comme le candidat à l'investiture John Edwards, ont été plus volubiles. «Les dommages causés à l'économie par Bush et Cheney sont profonds et durables, et les réductions fiscales à elles seules ne permettront pas de les réparer. De plus, le plan n'offre rien pour les quelque 50 millions de familles à faible revenu et de la classe moyenne.»

La Maison-Blanche a dit souhaiter que l'enveloppe soit «suffisamment garnie» pour avoir un impact sur «une économie aussi grosse et aussi dynamique que la nôtre» et qu'elle s'articule autour d'une aide fiscale plutôt que des dépenses fédérales «qui auraient peu d'effet».

Le Devoir

## Rectificatif

Non, nos lecteurs n'ont pas eu la bertue. Non, ce n'était pas un prélude à la semaine des quatre jeudis ni un dérèglement de la boussole temporelle, comme l'ont charitablement suggéré quelques-uns de nos abonnés. C'est la bonne vieille erreur bête qui a fait en sorte que notre édition d'hier a été datée du «jeudi 18 janvier» de bout en bout alors que nous aurions dû, comme le reste de l'univers, saluer l'arrivée du vendredi... Un lecteur a eu la gentillesse de nous souligner qu'à toute chose malheur est bon puisque cette édition des deux jeudis vaudra sans doute de l'or un jour! En attendant, toutes nos excuses.

La direction

**Emmanuel Kattan**  
**NOUS SEULS**  
Roman  
Un premier roman qui sait dire les intermittences du cœur aussi bien que la passion meurtrière.  
232 pages • 19,95 \$  
Boréal  
www.editionsboreal.qc.ca

cence étatique donne lieu, en effet, à un bradage phénoménal du patrimoine minier national, pour le plus grand bénéfice des multinationales. Certains évaluent que les Congolais sortent aujourd'hui de cet enfer privés de 70 % de leur richesse minière. Ont été carrément bradés, dans le processus, les meilleurs gisements de la Gécamines, la société d'État congolaise qui fut longtemps l'épine dorsale de l'économie nationale. Le pays est devenu un «libre-service où se croisent des réseaux mafieux de toutes origines», déplore la grande spécialiste belge Colette Braekman, dans *Le Troisième Pillage du Congo*.

Abondent les cas documentés de ce «vol institutionnalisé». C'est ainsi que, par exemple, le Congo serait privé de la moitié de ses revenus diamantaires à la suite de la conclusion d'une entente au rabais conclue entre la MIBA, une autre société d'État, et Emaxon. Les «creuseurs artisanaux» obtenaient, en 2005, entre 26 et 27 \$ le carat; la MIBA ne toucherait d'Emaxon que la moitié de ce montant.

Le jeune Joseph Kabila, qui prend le relais à la présidence congolaise de son père tué dans un attentat en janvier 2001, puis qui remporte en 2006 les premières élections libres à se tenir dans le pays en plus de 40 ans, poursuivra pour l'essentiel la même politique. Un accablant rapport d'experts de l'ONU publié en 2002 enfonce le clou en éclairant les collusion douteuses auxquelles se sont livrées certaines minières en contrepartie de l'obtention de droits. Cinq compagnies congolaises sont pointées, parmi d'autres, dans le géant rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en RDC, qui les a accusées de violer les règles d'éthique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de transparence et de droits humains. Elles nieront toute irrégularité. Les experts pointent notamment FMQ pour avoir versé une somme de 100 millions de dollars à des ministres congolais.

## Laisser-faire

Le rapport onusien recommandait aussi que les gouvernements où sont basées les compagnies «assument leur part de responsabilité». L'horizon serait en effet moins désespérant pour les Congolais, estime Denis Tougas, d'Entraide missionnaire, si le gouvernement canadien, devant la somme impressionnante d'allégations, ne continuait pas de ne s'en tenir qu'à des mesures «volontaires» et «incitatives».

D'autant que la présence canadienne se fait partout sentir dans l'opaque industrie minière mondiale. À l'échelle de la planète, plus d'une compagnie minière sur deux serait au moins en partie canadienne. En

2003, 53 % des entreprises minières actives en Afrique étaient canadiennes. Elles sont présentes en Zambie, au Botswana, en Guinée, au Niger, en Tanzanie, au Zimbabwe, au Mali, en Angola... Ensuite, 60 % de l'ensemble des sociétés minières sont enregistrées à la Bourse de Toronto, une place boursière dont les détracteurs n'ont de cesse de dénoncer la permissivité.

Permissivité? Cette Bourse abrite plus de 1000 sociétés minières de partout dans le monde, ce qui en fait leur capitale financière, mais aussi, disent les critiques, un paradis de la spéculation et une couverture judiciaire, avec le soutien politique et diplomatique d'Ottawa. À l'une ou l'autre des entreprises mises en cause, ont apporté leur contribution, à titre notamment de conseiller spécial, les anciens premiers ministres Joe Clark, Brian Mulroney et Jean Chrétien.

Contrairement à ce qui se fait à New York, on n'obligerait pas à Toronto les sociétés brassant des milliards à faire une distinction claire entre leurs ressources potentielles et les réserves avérées. Concrètement, cela donne lieu à un flou: des concessions minières peuvent demeurer longtemps inexploitées pendant que les compagnies qui en ont obtenu les droits verront la valeur de leurs actions continuer de grimper. L'une des urgences, estiment les défenseurs des droits de la personne, est de mettre les populations à l'abri de l'arbitraire des cours financiers, afin d'éviter que la convoitise ne transforme un gisement prometteur en zone de conflits et en accélérateur d'appauvrissement social.

D'où ce jeu de mots entendu par M. Tougas quand il était au Congo-Kinshasa en novembre dernier: «Les propriétaires de minières sont moins des travailleurs de brousse que des opérateurs en Bourse.»

De tous ces procès, le vice-président d'Anvil, Robert LaVallière, n'a cure. «Nos activités sont apolitiques.» L'industrie minière ne mérite pas, dit-il, la sale réputation que lui font des médias et des ONG. «Nous payons 30 % d'impôt, des redevances de 2 %; 10 % des profits nets de notre mine de Dikulushi vont aux communautés locales. Nous construisons des écoles, des cliniques, des routes...»

Du reste, affirme-t-il, il ne faut pas mettre toutes les minières dans le même sac. Il assure que la «gouvernance» des entreprises en général et celle d'Anvil en particulier s'améliorent en matière de responsabilité sociale et de développement durable. Occulte, le monde minier? Il en récuse l'idée: «Les sociétés cotées en Bourse, que ce soit à Toronto, à Londres ou en Australie, sont tenues à des exigences de transparence.»

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390